



SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

2023 - 2028

*Un enseignement supérieur et une recherche, piliers d'une
région innovante, attractive, et modèle de développement
durable*

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
AXE 1 : AMELIORER LA REUSSITE DES ETUDIANTS	8
I Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur	8
II Développer les formations supérieures venant contribuer aux priorités régionales	11
III. Améliorer les conditions d'études	13
IV Assurer le bien-être et le bien vivre des étudiants.....	14
V. Accompagner l'insertion professionnelle des étudiants	17
AXE 2 : RENFORCER L'IMPACT DE LA RECHERCHE ET DE L'ECOSYSTEME D'INNOVATION AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE DU TERRITOIRE	19
I Renforcer et mobiliser le potentiel scientifique sur les priorités régionales en privilégiant une approche partenariale.....	19
II Rapprocher les acteurs de la recherche et de l'innovation des entreprises	21
III Créer un environnement favorable à la création d'entreprises innovantes et l'industrialisation des innovations	23
AXE 3 : RENFORCER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ET ATTIRER LES TALENTS	27
I Renforcer l'attractivité et améliorer l'internationalisation de l'offre de formation.....	27
II Attirer des talents scientifiques pour contribuer aux priorités régionales	30
III Renforcer la dimension européenne et internationale de la recherche et de l'enseignement supérieur.....	31
IV Intégrer la recherche comme composante de la stratégie internationale de la Région....	33
AXE 4 : FAVORISER LE DIALOGUE SCIENCE-SOCIETE ET LUTTER CONTRE LA DESINFORMATION ..	36
I Renforcer l'ancrage et la structuration territoriale des acteurs	36
II Lutter contre la désinformation	38
III Elargir les publics	39
AXE 5 : SOUTENIR ET ANIMER UNE STRATEGIE TERRITORIALE CONCERTEE	41
I Poursuivre l'animation du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 au travers de comités territoriaux.....	41
II Renforcer l'animation territoriale avec les collectivités	42
III Organiser une vision globale de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire régional	42
Gouvernance du SRESRI	43
Une gouvernance fédératrice, agile et inscrite dans une démarche de performance	43
Trois instances de pilotage	43
ANNEXES	46
ANNEXE 1 - Bilan de la concertation	46

ANNEXE 2 – Chiffres clés de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation.....	50
ANNEXE 3 – Glossaire	52

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage et des partenaires qui se sont mobilisés pour apporter leur concours à l'élaboration du présent schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

INTRODUCTION

Un enseignement supérieur et une recherche, piliers d'une région innovante, attractive, et modèle de développement durable.

Le Président Muselier entend inscrire la croissance régionale dans une dynamique " 100% climat positif" qui préserve et protège cet écosystème régional unique et diversifié, dans la droite ligne de la stratégie plan climat traduite au travers de la " COP d'avance".

Cette ambition climatique doit servir l'ambition d'une région à l'économie encore plus forte, attractive et innovante. Dans ce domaine la Région peut s'appuyer sur un écosystème d'enseignement supérieur et de recherche dense et performant porté par des pôles universitaires majeurs, la présence de deux initiatives d'excellence (Idex), des écoles de haut niveau et des organismes de recherche de premier rang. Cette excellence est également confortée, à l'échelle des sites, par des formations et une recherche pointues permettant d'attirer des talents et les meilleurs chercheurs.

Cette offre globale, place la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au 4^{ème} rang national pour le nombre de chercheurs et le niveau de dépenses en recherche et développement, et témoigne d'une dynamique entrepreneuriale et d'innovation toute particulière.

La Région consacre d'importants moyens pour soutenir cette dynamique, dans le cadre de ses compétences propres (*volet supérieur des formations sanitaires et sociales, formation professionnelle, diffusion de culture scientifique, technique et industrielle...*) et des politiques contractuelles coordonnées avec l'Etat. Celles-ci sont mises en œuvre en partenariat avec les collectivités territoriales en faveur de l'immobilier universitaire, du logement étudiant, des infrastructures de recherche et de l'accompagnement au transfert de technologie et à l'innovation. La Région développe également une politique volontariste en faveur des doctorants et des projets de recherche, en portant une attention particulière à ceux conduits en partenariat avec des entreprises et autour de la transition écologique.

Entre 2017 et 2022, ce sont plus de 314 M€ qui auront été mobilisés par la Région sur ces secteurs, complétés par plus de 37 M€ de fonds européens.

La Région, chef de file des politiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

Au fil des années, et malgré un contexte budgétaire évolutif et parfois contraint, les Régions continuent d'être des acteurs majeurs et reconnus du financement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Dans le prolongement de la loi de programmation pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, le législateur a inscrit, dans le code de l'Education, la nécessité pour chaque Région d'élaborer un **schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**. Cette responsabilité s'inscrit dans la compétence de chef de file des politiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, confiée à la Région, conformément au code général des Collectivités territoriales modifié par loi du 07 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre).

Elaboré par la Région, en étroite concertation avec les acteurs clés du territoire, ce schéma, au caractère non prescriptif, vise à définir les grandes orientations et les priorités d'actions partagées avec les collectivités territoriales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, et prenant en compte les stratégies de l'Etat dans ces domaines.

Ce schéma a également été élaboré en articulation avec les orientations du nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté le 24 juin 2022, ainsi qu'avec les démarches de révision d'autres schémas stratégiques régionaux : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et schéma régional des formations sanitaires et sociales. Les orientations fixées par ce schéma devront, d'autre part, être prises en compte dans les contrats quinquennaux signés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche régionaux.

Une élaboration et une mise en œuvre en collaboration étroite avec l'Etat, les acteurs et les collectivités territoriales

Le présent schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, constitue pour la Région, un cadre de référence fixant les grandes orientations pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la période 2023-2028. Cette temporalité de 6 ans, permet d'inscrire la réflexion au-delà de la durée de l'actuel Contrat de plan Etat-Région (CPER) qui s'achèvera en 2027. Les premières mesures du schéma se traduiront dès l'exercice budgétaire 2023.

La démarche globale de révision a été rythmée par une phase de concertation qui s'est déroulée entre mars et septembre 2022, autour de l'organisation d'ateliers thématiques, d'entretiens avec des personnalités qualifiées et un recueil de contributions sur une adresse électronique dédiée. Le niveau de participation global sur l'ensemble des ateliers a été significatif et a permis une représentation plurielle des acteurs. **Le détail de cette concertation est mentionné en annexe 2.**

La Région, chef de file des politiques de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, est également en charge de l'organisation des modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice de ces compétences.

A ce titre, la Région proposera à ses partenaires de reconduire le principe des conventions territoriales d'exercice concerté (CTEC), relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche. Conformément au code général des collectivités territoriales (article L.1111-9-1 V), ces conventions, fixeront les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune. En revanche, elles ne concerneront pas les opérations inscrites au Contrat de plan Etat-Région (CPER) pour lesquelles les collectivités, qui ont déjà signé un engagement dans le cadre de conventions d'application, sont parfaitement légitimes à intervenir.

La nécessité de disposer d'une vision stratégique globale et concertée sur l'ensemble du territoire a fait émerger, lors de la concertation, l'opportunité de mettre en place un **comité stratégique régional**. Lieu d'échanges et de discussions, ce comité sera également force de propositions, dans le respect de l'autonomie des établissements.

Cinq axes prioritaires et 18 objectifs déclinés en actions opérationnelles

Le précédent schéma fixait 3 grandes ambitions, déclinées en 10 objectifs et 46 mesures :

- Soutenir l'innovation et la compétitivité du territoire par la formation et la recherche
- Développer l'excellence, l'attractivité et le rayonnement des établissements régionaux d'enseignement supérieur et de recherche
- Favoriser la réussite des étudiants

Plusieurs des orientations du nouveau schéma s'inscrivent dans la continuité du précédent en reprenant les ambitions en matière d'excellence de la recherche, d'accélération des retombées économiques de la R&D ou encore de la réussite des étudiants, et en réaffirmant la place structurante du Contrat de Plan.

Des priorités nouvelles, répondant aux priorités de l'exécutif, sont également mises en avant : la contribution au Plan climat « Gardons une COP d'avance », qui devient un critère prépondérant de financement des actions, le renforcement de l'attractivité de talents, le dialogue science-société et la lutte contre la désinformation qui deviennent une ambition à part entière.

Le schéma est ainsi structuré autour de **5 grands axes prioritaires** :

AXE 1 : Améliorer la réussite des étudiants

AXE 2 : Renforcer l'impact de la recherche et de l'écosystème d'innovation au profit du développement économique durable du territoire

AXE 3 : Renforcer le rayonnement international de l'enseignement supérieur et de la recherche et attirer les talents

AXE 4 : Favoriser le dialogue science-société et lutter contre la désinformation

AXE 5 : Soutenir et animer une stratégie territoriale concertée.

Ces 5 axes prioritaires, déclinés en **18 objectifs**, se traduisent par un certain nombre d'actions emblématiques initiées dans le précédent schéma et par la mise en œuvre d'actions nouvelles qui seront développées durant la période d'exécution du schéma. Le contenu des différents axes stratégiques sera enrichi, tout au long de sa mise en œuvre, grâce à une gouvernance agile et fédératrice structurée autour de 3 instances – *un comité de pilotage stratégique, un comité de suivi opérationnel, des comités techniques ad-hoc* - dont les réunions régulières permettront au schéma de s'adapter avec souplesse et réactivité aux évolutions conjoncturelles et structurelles.

AXE 1 : AMELIORER LA REUSSITE DES ETUDIANTS

La région Provence Alpes Côte d'Azur compte plus de 177 000 étudiants¹ répartis pour plus des 2/3 dans les quatre universités présentes en région. Le dernier tiers est rattaché aux nombreuses écoles du territoire spécialisées dans les domaines de l'ingénierie, de l'art et de la culture, du commerce et des sciences politiques.

Les tendances observées en 2017 restent, pour l'essentiel, d'actualité.

La part des élèves-ingénieurs en région (3,2%) demeure très inférieure à celle enregistrée au niveau national (6 %)², plaçant la région au 9^{ème} rang national.

Avec un taux de réussite au baccalauréat légèrement supérieur à la moyenne nationale³, la région enregistre un taux de poursuite dans l'enseignement supérieur légèrement inférieur. Il convient de souligner également qu'une part importante d'étudiants continue de quitter le système de formation sans obtenir de nouveau diplôme (28% contre 24% au niveau national).

Les néo-bacheliers partant poursuivre leurs études supérieures dans d'autres régions sont toujours plus nombreux que ceux arrivant d'autres régions. Les flux sortants sont concentrés sur les régions limitrophes et l'Île-de-France.

Le taux d'étudiants boursiers (29 %) reste également toujours supérieur à la moyenne nationale (27,6%).

Les résultats obtenus au programme des investissements d'avenir⁴ illustrent toutefois l'implication des établissements de la région en faveur notamment de la poursuite d'études, de dispositifs de pédagogies innovantes, du soutien à la réussite des étudiants ou de la création de campus connectés (11 campus répartis sur le territoire).

Les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur et leur bassin d'emplois se sont intensifiées ces dernières années avec le soutien de la Région. La création de 8 campus des métiers et des qualifications accompagne ainsi le développement de la formation professionnelle dans des filières stratégiques (tourisme, services à la personne, agro-sciences, parfumerie et développement culturel)⁵.

Ces initiatives, dont il est sans doute encore trop tôt pour mesurer les effets, conduisent à poursuivre et intensifier les efforts pour améliorer la réussite des étudiants quelles que soient leur formation ou leurs lieux d'étude.

Le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation porte ainsi **cinq objectifs en faveur de la réussite des étudiants** : favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, développer les formations contribuant aux priorités régionales ; améliorer les conditions d'étude ; assurer le bien-être et le bien vivre des étudiants et accompagner leur insertion professionnelle.

I Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

Le constat actuel pose un manque d'aspiration des jeunes vers les études supérieures. On constate en effet, que les aspirations des lycéens apparaissent moins « ambitieuses », toutes filières confondues, ceux-ci étant moins nombreux à envisager la poursuite de longues études dans l'enseignement supérieur.

¹ chiffres MESRI 2020

² ATLAS régional des étudiants 2019-2020

³ 95,6% contre 95,1% pour la France métropolitaine en 2020 – source INSEE

⁴ source STRATER 2020

⁵ source STRATER 2022

Ainsi, en 2020, seuls six bacheliers généraux sur dix poursuivent leurs études à l'université. Plus de la moitié des bacheliers technologiques s'inscrivent en filière professionnelle courte (STS ou IUT). Un bachelier professionnel sur trois s'inscrit en STS. Globalement, les taux de poursuite baissent depuis 2019.

Face à ce constat, de nombreuses initiatives assurent la promotion de l'enseignement supérieur. Tout en suscitant l'envie chez les jeunes de poursuivre leurs études, l'ambition est également celle de rendre accessible l'enseignement supérieur pour chaque futur étudiant.

La Région, dans le cadre de la convention régionale avec l'Etat relative à la mise en œuvre de la compétence partagée en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, apprentis et étudiants, agit en développant des actions d'information sur les métiers et les formations, en collaboration avec le Rectorat Aix-Marseille-Nice et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Il est en effet impératif de renforcer l'accompagnement à l'orientation à tous les niveaux de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

I.1 Renforcer l'accompagnement à l'orientation

De nombreuses initiatives existent sur les territoires afin d'assurer la promotion de l'enseignement supérieur et de susciter l'envie chez les jeunes de poursuivre leurs études après le baccalauréat. L'orientation joue un rôle crucial dans cet objectif de poursuite du cursus scolaire. C'est pourquoi il est indispensable d'accompagner le futur étudiant dans la construction de son projet professionnel.

Afin de favoriser l'accueil personnalisé et adapté à chaque typologie de publics (scolaires, familles, jeunes 16-25 ans), la Région participera à la mise en place de réponses de proximité (territorialisation) au travers du réseau de conseillers, mais aussi par le soutien et l'organisation d'événements sur les territoires et par le développement d'un service itinérant complémentaire. Le rôle de coordination de la Région pourra, à cet égard, être renforcé.

Il s'agira également de développer les services de conseil et d'accompagnement innovant et contribuer, ainsi, à faciliter pour chacun le droit à une orientation choisie.

La Région s'emploiera d'autre part à développer à destination du public scolaire, des actions collectives facilitant la rencontre avec les professionnels des métiers, en favorisant les interventions de professionnels dans les établissements scolaires, le développement d'expérimentations sur les territoires ou en outillant les établissements et les personnels de la communauté éducative par la mise à disposition de ressources dédiées.

La Région s'appuiera également sur un partenariat étroit avec l'ensemble des départements, afin de développer plus spécifiquement les actions d'informations métiers auprès du public collégien.

Enfin, la Région luttera contre les stéréotypes et les représentations afin d'ouvrir le champ des possibles pour tous, en permettant dès le plus jeune âge, un travail sur l'orientation et les représentations des métiers.

S'agissant de l'encouragement à l'accès aux formations sanitaires et sociales, la Région développera des actions spécifiques d'information sur les métiers et les différentes voies d'accès (lycéens en continuité de parcours et étudiants en réorientation).

I.2 Développer et faciliter l'information métiers

La Région a pour ambition d'adapter continuellement l'offre régionale liée à l'information métiers, en développant des outils innovants et performants pour l'accompagnement à l'orientation tout au long de la vie des publics.

Ainsi, la Région renforcera l'animation du site « orientation-regionsud.fr ». Véritable pilier de la stratégie régionale en matière d'orientation et d'information métiers depuis 2018, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle compétence en matière d'accompagnement à l'orientation confiée aux Régions, le site capitalise des ressources liées aux formations et aux métiers, et crée du lien entre le milieu scolaire, éducatif et le milieu professionnel.

Un espace dédié pour chaque public (collégien, lycéen, étudiant, apprentis, salariés ...) y est proposé, avec un accès à des outils interactifs et des services numériques propres à l'orientation.

Afin d'appuyer la communauté éducative dans son rôle d'accompagnement à l'orientation, un espace dédié est désormais intégré au site orientation, Espace Info Pro Métiers (<https://agora.orientation-regionsud.fr/>). Cet espace est conçu comme une boîte à outils susceptible d'appuyer les professionnels de l'éducation et de l'orientation, qui s'investissent ou qui souhaiteraient le faire, sur les actions d'informations et de découverte des métiers. Un nouveau service interactif **Carto Sud** (<https://region-sud.explore.millionroads.com>) permet, au travers d'une carte interactive, la valorisation de parcours de formation, et de filières d'activités prédominantes, à fort besoin de recrutement dont ceux de l'industrie à l'échelon de notre région.

Enfin, le partenariat avec les branches professionnelles se renforce et s'accompagne d'actions collaboratives en matière de découverte et d'information métiers.

A travers cette nouvelle responsabilité, la Région s'emploiera à inscrire une mission renforcée d'information métiers dans la relation contractuelle avec les établissements de formation.

En ce sens, et s'agissant de l'attractivité de certains métiers et secteurs d'activité et des modalités formatives, la Région constituera un ensemble de supports et d'outils rénovés pour présenter la réalité des métiers, valorisera tous les dispositifs de formation, développera les trophées sectoriels régionaux ou la promotion de journées et semaines thématiques et mettra en exergue des parcours de réussites.

La Région est membre du comité régional éducation-économie (CREE) qui vise à assurer la coordination des politiques académiques, dans le cadre des partenariats des académies de la région académique avec les acteurs économiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A ce titre, elle pourra proposer une information ancrée dans les réalités du territoire régional et au service du développement économique, afin de permettre aux 254 000 collégiens, 168 000 lycéens, 45 000 apprentis, 180 000 étudiants et leurs familles d'être des acteurs informés et avisés pour réussir leur orientation et préparer dans les meilleures conditions leur avenir professionnel.

Le développement de ce partenariat légitime la participation de la Région aux comités de liaison éducation-économie (CLEE), mis en place par chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale. Ceux-ci constituent un cadre d'actions partagées où les entreprises et les établissements (lycées et collèges) peuvent conduire ensemble l'analyse, puis la recherche et la mise en œuvre de solutions adaptées aux nécessaires et multiples relations entre formation et emploi.

Enfin, la Région contribuera à renforcer la découverte de la réalité des métiers par des actions immersives, telles que le développement à l'échelle régionale de stages, le développement de sollicitations auprès des entreprises, le développement de la banque régionale des stages, l'organisation de visites collectives d'entreprises ou encore la rencontre d'ambassadeurs métiers.

I.3 Susciter l'ambition scolaire et encourager la réussite de tous les étudiants

L'accompagnement à l'orientation constitue un réel levier d'égalité des chances pour les jeunes qui ne bénéficient pas des réseaux culturels et sociaux, susceptibles de soutenir leurs ambitions scolaires et professionnelles. Ainsi, pour encourager l'accès à l'enseignement supérieur des lycéens issus des quartiers politiques de la ville et des territoires ruraux, et favoriser leur réussite future, la Région poursuivra son soutien aux actions de tutorat et d'accompagnement culturel, animées par les établissements d'enseignement supérieur. Elle renouvellera son partenariat avec l'Etat au travers d'une convention pluriannuelle relative au financement régional des cordées de la réussite. Ce dispositif conjoint devra s'accompagner de mesures d'impact qui pourrait s'appuyer sur un observatoire des parcours à mettre en place à l'initiative du rectorat et en lien avec tous les acteurs du territoire.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION

- Mobilisation des établissements de formations sanitaires et sociales dans le cadre du renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens pour valoriser des métiers et des formations et produire de la ressource disponible sur le site « orientation-regionsud.fr »
- Création d'une Fiche PASS/LAS (L1 Santé) sur le site orientation sud : pour la réorientation des étudiants vers les IFSI,
- Participation aux salons/forums organisés par la Région, renforcement de l'information sur les métiers du secteur sur le site orientation-regionSUD, réseau de conseillers (SUIO, CIO, CARIF, cité des métiers, CRIJ, chambres consulaires), bus des métiers et de l'orientation, Pass orientation, cabines-conseils, outils numériques : cubes immersifs, escape game, séquences info métiers, AAP rencontre ton métier, parcours Avenir, portail dédiée aux enseignants.
- Tablettes numériques, ENT, GAR, Folios, Plateforme Avenir, ML, SPRO, carte mentale, fiches métiers rénovées, supports interactifs, cartographie des formations, valorisation voie pro, apprentissage, écoles de production, E2C, ambassadeurs... ;
- Poursuite du partenariat Etat-Région en faveur des Cordées de la réussite.

II Développer les formations supérieures venant contribuer aux priorités régionales

Depuis 2016, la Région affirme, au travers de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, que la formation, et notamment la formation professionnelle, doit constituer un facteur d'attractivité et de rayonnement international. Elle doit également permettre d'anticiper les besoins de renouvellement de main d'œuvre, de répondre aux difficultés de recrutement et aux tensions sur les métiers et de concevoir les formations de demain au sein des entreprises.

Cet objectif est décliné au travers du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, fixant le cadre directeur partagé avec l'Etat de transformation de l'exercice de cette compétence régionale, afin de pouvoir former aux besoins en compétences d'aujourd'hui et de demain, en lien avec les potentiels de recrutement issus notamment des Opérations d'Intérêt Régional.

La Région entend également faire de l'évolution des compétences et des métiers liés aux enjeux climatiques une priorité phare.

Le Plan Climat « Gardons une COP d'avance » a ainsi vocation à approfondir, massifier et accélérer l'adaptation de l'institution régionale, de ses territoires comme de ses entreprises, face aux enjeux climatiques. L'ensemble des interventions régionales en matière de formation sera parcouru d'un axe majeur d'action pour prendre en compte l'évolution des compétences face aux défis de la transition énergétique et climatique.

II.1 Développer les formations rattachées aux OIR et filières stratégiques régionales

La Région développera une approche filière des besoins de formation supérieure en croisant les expertises d'acteurs clefs de chacune des filières stratégiques/OIR réunis au sein de groupes dédiés (GT Formation OIR). La démarche pilote actuellement en cours, notamment sur l'OIR Smart Tech et sur l'OIR Silver économie, pourra être déclinée sur les différentes OIR.

Les éléments issus de ces travaux alimenteront les interventions et programmations annuelles de la Région, notamment celle de son marché « Compétences Professionnelles 2012/2016 », renforcée en termes de formations de niveau supérieur.

En ce sens, les Campus des Métiers et Qualification, permettant la mise en synergie de l'ensemble des acteurs d'un secteur économique, qu'il s'agisse d'organismes de formation, de recherche, de clusters d'entreprises, de donneurs d'ordre, sont des outils efficaces et reconnus, dont la Région souhaite continuer à soutenir l'action et le renforcement.

Mais la Région entend aller plus loin, en déclinant le prochain Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientatation et de la Formation Professionnelle (CPRDFOP) en Contrats d'Objectifs Sectoriels, afin de mieux prendre en compte les spécificités propres à des filières ou secteurs considérés comme stratégiques. En contractualisant avec les acteurs économiques des secteurs concernés, autour d'engagements réciproques couvrant tout à la fois les questions d'observation, d'attractivité des métiers/carrières, d'information, d'orientation, et bien sûr d'évolution de l'offre de formation, la Région vise à renforcer l'efficacité de ses interventions propres mais également une mise en responsabilité accrue des entreprises régionales.

II.2 Développer les formations sanitaires et sociales

Le développement des formations sanitaires et du travail social s'inscrit dans la démarche en cours d'actualisation du schéma des formations sanitaires et du travail social 2023-2028 (actualisation prévue pour mars 2023).

Ce futur schéma intègre les priorités régionales visant à :

- Former suffisamment de professionnels au plus près des territoires
- Poursuivre la transition écologique et numérique des établissements de formation
- Innover et expérimenter
- Renforcer les partenariats

Les intentions du prochain schéma sont les suivantes :

- Renforcer l'observation pour une meilleure connaissance des territoires et des besoins,
- Faire de l'attractivité des formations et des métiers un enjeu majeur
- Assurer la réussite des parcours de formation, de l'orientation jusqu'à l'emploi

La Région a identifié plusieurs chantiers à conduire avec les acteurs et les employeurs pour aller plus loin dans l'intégration universitaire de ces formations. Il s'agit notamment d'engager une collaboration entre les acteurs et les employeurs afin de paramétrer Parcoursup en conformité avec les besoins du territoire, d'accompagner quantitativement et qualitativement le développement des stages et du tutorat, de prévenir les abandons en cours de parcours en identifiant les paliers critiques pour mettre en places des actions de soutien, de suivre et d'évaluer les expérimentations en matière de double diplomation ou de construction de passerelles.

La Région jouera un rôle de facilitateur pour diffuser les bonnes pratiques pédagogiques, stimuler les innovations en formation, appuyer les instituts dans leurs réponses à des appels à projets pour répondre aux nouveaux enjeux des métiers.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Déclinaisons sectorielles contractuelles du CPRDFOP 2023/2028 autour de filières stratégiques
- Programmation annuelle des achats de formations professionnelles continues pour les demandeurs d'emploi renforcée sur les niveaux supérieurs, en lien avec les recueils de besoins des acteurs économiques
- Augmentation des places de formation pour répondre aux besoins du système de santé et à la pénurie de professionnels de l'action sociale : la Région souhaite pérenniser les augmentations de places ouvertes entre 2020 et 2022 dans le cadre du plan Ségur et du plan de relance (500 places d'infirmier, 540 places d'aides-soignants et 40 places d'accompagnants éducatifs et sociaux)
- Innover pour améliorer l'expérience du stage (organisation, accueil et qualité de l'encadrement, diversité des missions) : la Région soutiendra des projets de cellules stages territorialisées ainsi que toutes initiatives innovantes en la matière (wish ton stage, portfolio numérique, fiche tuteur...)
- Expérimenter et décloisonner les formations : la Région soutient les expérimentations conduisant au rapprochement des formations paramédicales et des formations en santé au sein d'Aix-Marseille Université :
- Création d'un IFSI universitaire expérimental conduisant à la double diplomation, diplôme d'Etat d'infirmier et diplôme national de licence mention « Sciences pour la santé »
- Création de parcours expérimentaux conduisant à la double diplomation, diplôme d'Etat et Master santé pour les infirmiers(e)s puériculteur(rices)s et les cadres de santé, en collaboration avec les écoles hospitalières.

III. Améliorer les conditions d'études

La qualité des conditions d'études représentant l'une des exigences majeures pour offrir les meilleures chances de réussite aux étudiants, les campus d'aujourd'hui doivent répondre aux standards internationaux et correspondre aux besoins des étudiants.

Ainsi, le renforcement de la qualité des campus passe par la construction d'infrastructures d'enseignement supérieur et la réhabilitation du parc existant. L'accompagnement des transformations pédagogiques permettra également de rendre accessible l'enseignement sur tout le territoire régional et pour tous les profils étudiants.

III.1 Renforcer la qualité des campus

Au-delà de la qualité de la formation dispensée, la qualité des campus représente un facteur clé dans la réussite du parcours d'étude.

Le renforcement de l'attractivité des établissements passant par un soutien aux projets immobiliers de construction et de réhabilitation des campus, les moyens développés à travers notamment le Contrat de Plan Etat Région vont contribuer à améliorer les conditions de vie, d'études et la réussite des étudiants. La réalisation des opérations de construction et de réhabilitation devra prendre en compte les besoins et usages des étudiants, s'appuyant notamment sur une évolution des lieux existants vers une polyvalence des espaces.

Les projets immobiliers devront également accompagner efficacement la transition environnementale et énergétique du territoire en adéquation avec le Plan Climat « Gardons une COP d'avance ».

III.2 Accompagner les transformations pédagogiques

La crise sanitaire a mis en exergue le sujet des transformations pédagogiques. Au-delà du seul développement de l'enseignement à distance, les transformations pédagogiques doivent permettre d'appréhender les nouvelles manières d'enseigner, par des outils ou du matériel innovants. La Région participera aux projets de transformation des campus permettant l'intégration de nouvelles pratiques pédagogiques dans le cadre des rénovations immobilières. En partenariat avec l'Etat, la Région favorisera ainsi le renforcement des supports techniques dans les établissements et la valorisation des pratiques innovantes d'enseignement. Elle contribuera également à la structuration et au partage de l'information sur les dispositifs accessibles (espaces de simulation virtuelle, Edtechs régionales...) et participera à l'animation territoriale assurée par l'Etat sur l'appropriation des innovations pédagogiques.

Afin de favoriser l'accès aux publics éloignés des villes universitaires, l'opportunité de soutenir la politique de valorisation et de pérennisation des campus connectés et des "lieux inspirants de l'enseignement supérieur" en lien avec l'Etat, les collectivités et les partenaires locaux, sera étudiée.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Mettre en œuvre le volet immobilier enseignement supérieur du CPER 2021-2027
- Favoriser la transformation des bibliothèques en Learning center
- Pérenniser le développement d'une offre de formation à distance via les campus Connectés
- Développer les lieux inspirants de l'enseignement supérieur et les fabs labs

IV Assurer le bien-être et le bien vivre des étudiants

Le bien-être et le bien vivre des étudiants constituent l'une des conditions essentielles de réussite dans leurs études et de leur insertion professionnelle. La crise sanitaire a mis en évidence les difficultés économiques, sociales et psychologiques auxquelles de nombreux jeunes sont confrontés, difficultés amenées à perdurer dans le contexte actuel. La Région, aux côtés de l'Etat, des collectivités et des établissements, apporte déjà un certain nombre de réponses dans les domaines de la santé, du logement, de la restauration, de la précarité ainsi que dans l'accès aux transports (avec la carte Zou), au sport et à la culture (avec le e-pass Jeunes). Ces mesures devront être poursuivies et renforcées et ce, en parfaite coordination entre l'ensemble des acteurs concernés du territoire. Cette coordination répond à une nécessité d'efficacité, de lisibilité et d'accessibilité des services pour tous les étudiants quelques soient leur filière, leur établissement de rattachement et leur territoire de vie et d'études.

IV.1 Faciliter l'accès à la santé de tous les étudiants, contribuer au déploiement d'actions de santé publique et soutenir des initiatives en faveur de la qualité de vie des étudiants

La Région poursuivra son soutien en faveur de la prévention et de l'éducation pour la santé, axé sur les priorités de santé des jeunes (conduites à risques, éducation à la vie affective et sexuelle, bien-être / hygiène de vie / activité physique...) en s'appuyant sur le réseau des antennes du planning familial, les CROUS, les associations d'étudiants, les Comités départementaux d'éducation pour la santé...

Des actions seront menées pour favoriser l'accompagnement des étudiants à la connaissance du système de santé et leur accès aux droits de santé. L'accès à des consultations médicales et à une prise en charge en santé mentale seront favorisés via la médecine de ville, les centres de santé, les BAPU, les services de santé universitaire et les espaces santé jeunes.

Enfin, avec le soutien de la Région, des actions seront menées pour faciliter l'accès à une restauration saine et abordable sur tout le territoire et pour tous les étudiants en développant le maillage territorial.

IV.2 Consolider et diversifier l'offre de logement étudiant

Première dépense de l'étudiant, le logement représente plus qu'un simple cadre de vie : c'est un facteur clé de la réussite étudiante. Selon l'association AIRE⁶, il manquerait au moins 250 000 logements en France pour répondre à la demande. Provence Alpes Côte d'Azur n'échappe pas à ce constat. Dans un territoire où le coût des loyers est élevé, le nombre de boursiers supérieur à la moyenne nationale, et avec une démographie étudiante en augmentation régulière, l'accès au logement est une problématique essentielle.

Afin de répondre au déficit global de logement social étudiant, de réduire les disparités territoriales et d'améliorer la qualité du parc existant, la Région poursuivra sa politique, en partenariat avec l'Etat et les collectivités, de construction et de réhabilitation du parc immobilier des CROUS.

Les projets devront répondre aux besoins et usages des étudiants (studios équipés) et au développement des services dans les résidences universitaires (salles de travail, salles de sport, laveries...).

La Région favorisera également des solutions alternatives répondant aux attentes des étudiants en favorisant les partenariats en particulier avec le tissu local associatif.

La Région facilitera enfin la recherche de logements accessibles aux étudiants des formations sanitaires et sociales notamment pour des courts séjours lors des stages (en les orientant vers les sites indexés par les CROUS lors de leur demande de bourse).

IV.3 Lutter contre la précarité étudiante

En matière de lutte contre la précarité étudiante, la Région interviendra au plus près des territoires et des habitants, et poursuivra son aide aux épiceries sociales et solidaires (« projet AGORAé ») à l'instar de celles portées par les associations d'étudiants dont elle a soutenu, dès 2019, la création sur le campus d'Aix-Marseille Université (épiceries d'Aix-en-Provence, Marseille Luminy, Marseille Saint-Jérôme), ainsi qu'à l'association « Epicerie étudiants » de la Garde qui s'adresse en grande majorité aux étudiants varois en difficulté mais aussi aux jeunes précaires du département en service civique ou en contrat à durée déterminée.

⁶ Association Interprofessionnelle des résidences Etudiants et Services

Ces épiceries permettent aux étudiants d'accéder à moindre coût à des produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité ainsi qu'à des espaces de convivialité où ils se rencontrent dans le but de créer du lien social, de s'informer et de gagner en autonomie dans la gestion du quotidien (cuisine, alimentation, santé, culture, logement etc...).

La Région mobilisera également des moyens dans le cadre du soutien aux fonds d'aide d'urgence portés par les deux Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires académiques au bénéfice des étudiants en situation de précarité et de vulnérabilité. Cette aide participera à de l'aide alimentaire (bons d'achat), de la fourniture de kit d'hygiène ainsi qu'à la lutte contre la fracture numérique (achat de matériel informatique et accès au réseau internet).

IV.4 Susciter et encourager l'engagement citoyen

En écho avec les orientations régionales en matière d'accompagnement de la jeunesse vers l'autonomie, la Région poursuivra son action dans le cadre de la promotion de l'engagement, des valeurs de la République et de l'apprentissage de la citoyenneté. Elle soutiendra et accompagnera les associations étudiantes portant des projets relevant de la citoyenneté, du sport et de la culture. Les actions soutenues présenteront un ancrage territorial, une animation des campus et une mutualisation de moyens.

IV.5 Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des services

L'arrivée dans l'enseignement supérieur constitue parfois un parcours complexe entre les démarches administratives, l'accès à l'offre de services, et la recherche d'interlocuteurs pertinents selon le besoin. Cette difficulté partagée pour nombre d'étudiants, est particulièrement sensible pour ceux qui dépendent de petits établissements et de campus périphériques.

La multitude des canaux d'informations rend complexe la lisibilité de l'offre de services aussi bien pour les étudiants que pour les acteurs du territoire, alors que la diffusion de l'information jusqu'à l'étudiant conditionne tout son parcours d'étude. Il existe donc un réel enjeu à améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information quel que soit l'établissement de rattachement de l'étudiant et son lieu de vie.

La diffusion de l'information par différents canaux adaptés pourra prendre la forme notamment de guichets unique, d'applications, de salons dédiés à la vie étudiante et de communication via les réseaux sociaux.

Un travail partenarial impliquant l'ensemble des acteurs locaux publics, privés, associatifs permettra de développer des lieux d'information visibles avec un accès facilité pour tous les étudiants. La Région pourra coordonner la mutualisation de l'information entre tous les acteurs par la mise en place d'une animation de niveau régional.

S'agissant de l'accès aux services, la Région en lien avec ses partenaires, poursuivra son action pour assurer à tous les étudiants des formations sanitaires et sociales, l'accès aux services des CROUS et des universités quel que soit le site d'implantation de leurs instituts de formation. Elle sera particulièrement attentive à la mobilisation des instituts et des étudiants dans la réponse aux appels à projet CVEC. Elle veillera également à développer et anticiper l'information auprès des futurs étudiants sur leur éligibilité aux logements universitaires mais aussi à accroître la lisibilité des aides à destination des étudiants en partenariat avec les collectivités locales proposant des services (logement chez l'habitant, tiers lieux, transport etc..)

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Appel à projet santé publique (volet santé des étudiants), PASS Santé des jeunes, Kit lutte contre les désert médicaux,
- Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, mise en œuvre du volet immobilier enseignement supérieur: opérations immobilières de construction, rénovation de logements sociaux étudiants, construction-réhabilitation des restaurants universitaires, ...
- Partenariats et conventionnements avec les CROUS et le tissu associatif local : co-location solidaire, logement intergénérationnel, restauration accessible et saine, ...
- Appel à projets qualité de vie des étudiants
- Généralisation des guichets uniques inter-partenaires de présentation des offres de service, animation d'un réseau régional de l'information, création d'un pack d'accueil étudiant en appui avec les BDE et associations étudiantes, généralisation des journées d'accueil, accueil d'antennes ou de permanences dans les instituts de formation sanitaires et sociaux pour favoriser l'accès aux aides et à l'information, information des étudiants des formations sanitaires et sociales des démarches pour solliciter un logement universitaire auprès du CROUS sur la plateforme des aides individuelles régionales (<https://aidesindividuelles.maregionsud.fr>).
- Animation d'un réseau régional de l'information de l'offre de service à destination de tous les étudiants.

V. Accompagner l'insertion professionnelle des étudiants

Sur le territoire national, et alors que l'insertion professionnelle est une des missions majeures de l'enseignement supérieur, seuls 7,5 % des étudiants des principales filières universitaires considèrent que l'accès à l'emploi sera aisé. Ce constat témoigne d'un possible positionnement tardif de la question de l'insertion professionnelle au sein du parcours de l'étudiant. Ainsi, les dimensions « orientation », « parcours enseignement supérieur » et « insertion professionnelle » devront être menées de front afin de garantir un réel continuum pour les étudiants.

V.1 Observer et anticiper les besoins en matière de formations

Dans un contexte de mutations accélérées, l'enjeu de l'observation et de l'analyse s'avère encore plus sensible pour les décideurs publics. Jamais la donnée sur les questions de formation, d'orientation, de trajectoires vers et dans l'emploi, n'aura été aussi fournie, aussi pointue, aussi complète. Il est donc crucial de développer les temps, les espaces et les outils adaptés, pour que l'observation et l'analyse permettent de rapprocher le temps du constat de ceux de la décision et de l'action.

La Région pose ainsi un enjeu fort, axe majeur du futur CPRDFOP, sur le renforcement et la modernisation des systèmes d'observation, de collecte des besoins, de connaissance en dynamique de l'appareil de formation, notamment supérieure. Elle misera pour cela sur des démarches accrues de partage des données entre parties prenantes, sur la mise en œuvre d'une démarche permanente de collecte des besoins économiques, sur des ressources cartographiques améliorées, mais également sur un outillage permis dorénavant par les technologies de la Data et de l'Intelligence artificielle, afin de passer d'un modèle d'observation descriptif à un modèle plus prospectif voire prédictif.

Au centre de cet enjeu de la connaissance, la Région entend s'appuyer notamment sur ses centres ressources régionaux. De même, elle entend partager cet enjeu avec l'ensemble des producteurs de données sectoriels, notamment les observatoires de branches et ceux des OPCO. Cet enjeu sera enfin un axe essentiel des futurs Contrats d'Objectifs Sectoriels, déclinaisons du prochain CPRDFOP.

V.2 Favoriser le rapprochement des étudiants avec le monde socio-économique

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, la Région contribuera à renforcer les interactions entre le monde académique et le monde de l'entreprise pour permettre aux étudiants et aux jeunes diplômés d'accéder à une première expérience professionnelle valorisante dans leur domaine de compétence.

S'agissant des doctorants, la Région favorisera l'intensification du cofinancement et de l'implication des partenaires socio-économiques rattachés aux projets doctoraux qu'elle soutient. Avec une orientation fortement ciblée sur les thématiques du Plan climat « Gardons une COP d'avance », les jeunes docteurs pourront venir contribuer à la transition écologique des entreprises. La Région intensifiera son soutien pour accompagner les doctorants vers les PME au terme de leurs thèses afin qu'ils deviennent des acteurs de la réalisation de projets technologiques.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Poursuivre le dispositif « Emplois Jeunes Doctorants » en lien avec le Plan climat « Gardons une COP d'avance »
- Maintenir le soutien au dispositif FAJE
- Prolonger l'appui régional à la Banque Régionale Emploi et Apprentissage (BREA)
- Développer des solutions pour passer de l'observation descriptive à l'observation prédictive, sur les besoins et tendances d'emploi, grâce à l'intelligence artificielle
- Mettre en œuvre des contractualisations sectorielles sur le sujet de l'observation partagée
- Mobiliser plus fortement le CARIF OREF en matière d'observation de l'offre de formation supérieure.
- Assurer une meilleure articulation entre la Banque de stages pour les étudiants de la région et

AXE 2 : RENFORCER L'IMPACT DE LA RECHERCHE ET DE L'ECOSYSTEME D'INNOVATION AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE DU TERRITOIRE

Enjeux fondamentaux du XXI^e siècle, l'innovation et la digitalisation de l'économie, avec le développement exponentiel des outils numériques, sont des éléments fondateurs pour répondre aux défis environnementaux et sociétaux, créer de la richesse et contribuer au bien-être.

Afin de contribuer à l'axe du SRDEII « Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'une des régions les plus innovantes d'Europe », l'intensification et l'accélération de la transformation de la recherche en innovation doit concourir à répondre aux enjeux de compétitivité des entreprises et de croissance du territoire dans une dynamique 100 % climat positif.

La valeur et la reconnaissance du potentiel de recherche régional dans de nombreux domaines stratégiques et le taux de transformation des résultats de la recherche en innovation vers le monde économique sont de réels atouts. Pour autant, ils sont à renforcer fortement, notamment par une offre de transfert de technologies plus lisible et structurée, un accroissement des relations durables entre entreprises et laboratoires et le développement d'un tissu industriel capable d'investir dans des programmes de R&D ambitieux.

La région bénéficie d'un écosystème d'innovation complet maillant l'ensemble du territoire, et la valorisation de la recherche, dotée de différents outils complémentaires (SATT Sud Est, Instituts Carnot, CeaTech, 3IA Côte d'Azur, ...) contribue à irriguer les filières d'excellence régionales.

La région est d'autre part caractérisée par une dynamique entrepreneuriale favorable à la création de startups innovantes (5^{ème} région en matière d'accueil de startups), essentielles au renouvellement et à l'enrichissement du tissu économique. Elles contribuent à une innovation tirée par le digital, qui connaît une nouvelle impulsion avec les technologies de rupture « deeptech » issues de la recherche et nécessitent de lourds investissements dès le démarrage.

I Renforcer et mobiliser le potentiel scientifique sur les priorités régionales en privilégiant une approche partenariale.

Se situant entre la 3^{ème} ou la 4^{ème} place nationale sur de nombreux indicateurs de recherche, la région dispose d'un potentiel scientifique et d'innovation de premier rang et de large spectre disciplinaire. Les nombreux succès aux appels à projets très sélectifs (programmes d'investissements d'avenir, projets européens...) et une dynamique renforcée en matière de dépôts de brevets témoignent de cette excellence.

L'investissement dans les infrastructures de recherche et de transfert de technologies constitue un levier important pour l'attractivité de la recherche régionale, essentielle dans la chaîne de valeur de l'innovation des filières stratégiques et technologies clés régionales.

La Région entend donc poursuivre son soutien au déploiement de projets structurants de recherche et d'innovation portés par les établissements (universités, organismes, écoles, fondations...) en particulier dans les domaines de la santé, de la lutte contre le cancer et de la transition écologique et environnementale, en partenariat avec des entreprises en appui aux Opérations d'Intérêt Régional.

Le soutien à ces investissements doit s'accompagner d'actions d'animation, de sensibilisation et de mise en visibilité accrue auprès des entreprises régionales afin de leur permettre d'accéder à ces ressources et expertises d'excellence nécessaires à leur développement. Une articulation plus fine entre l'offre académique et les besoins des entreprises doit donc être recherchée, en particulier auprès des PME exploitant insuffisamment ce potentiel.

I.1 Conforter les infrastructures de recherche d'excellence structurantes pour le développement des filières stratégiques régionales

Le renforcement des infrastructures de recherche constitue un levier stratégiquement et prioritairement déterminant, pour conforter l'excellence de la recherche et contribuer à relever les grands défis d'aujourd'hui et de demain.

La Région souhaite contribuer à doter le territoire d'équipements structurants permettant d'accélérer la production de connaissances. Il s'agit, par ces équipements, de maintenir le niveau d'excellence des infrastructures de recherche, et d'alimenter de nouvelles briques technologiques nécessaires aux marchés émergents et aux projets de recherche et recherche-développement à l'appui des opérations d'intérêt régional.

Cette action en faveur d'une meilleure structuration de la recherche passera par un soutien au développement de plateformes technologiques de haut niveau, et par les engagements importants pris avec les partenaires dans le Contrat d'avenir 2021-2027, pour la réalisation de grands projets structurants de recherche. Des financements complémentaires seront mobilisés notamment au travers du PO FEDER 2021-2027.

I.2 Renforcer la contribution des projets de recherche aux filières stratégiques

La Région dispose d'un potentiel scientifique de premier rang dans un spectre disciplinaire large, au titre duquel une approche partenariale globale est à privilégier.

L'objectif aujourd'hui, est de renforcer la contribution des projets de recherche académiques au ressourcement et au développement des filières stratégiques, et, ce, en appui des opérations d'intérêt régional.

Pour se faire, la Région souhaite concentrer ses interventions en s'appuyant sur des appels à projets thématiques dédiés à la recherche et sur des conventions de partenariat avec les acteurs de la recherche de premier rang (Agence nationale de la recherche, grands organismes et universités) ciblées sur les priorités régionales.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Concentrer les interventions régionales sur le Plan climat « Gardons une COP d'avance » et le Plan cancer.
- Déployer le volet recherche du protocole du Contrat d'avenir 2021-2027 et mobiliser les fonds européens FEDER
- Développer et mettre en œuvre des accords de partenariats stratégiques déclinés en conventions d'objectifs et de moyens avec les grands acteurs de la recherche publique au service des priorités de la Région
- Soutenir les plateformes technologiques mutualisées des laboratoires de recherche
- Soutenir des chaires de recherche académique d'excellence
- Lancer des appels à projets recherche thématiques communs avec l'Agence nationale de la recherche
- Orienter l'appel à projet « Emplois Jeunes Doctorants » sur les axes des plans Climat « Gardons une COP d'avance » et Cancer.

II Rapprocher les acteurs de la recherche et de l'innovation des entreprises

Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'atouts majeurs en termes d'innovation :

- Elle bénéficie d'un potentiel d'enseignement supérieur et de recherche qui la place au 4ème rang national en nombre de chercheurs (2016) avec 4 universités dont deux lauréates du label national « initiative d'excellence » (IDEX), 4 instituts Carnot
- Elle se situe dans le Top 4 des régions françaises les plus innovantes avec 621 demandes de brevet déposées en 2021
- Elle est la seule région française à avoir bénéficié en mars 2021 du prix des Régions Européennes Entrepreneuses
- Elle est l'une des seules régions leader dans le domaine des thérapies innovantes : 2ème région française pour le dépôt de brevets et les essais cliniques (plus de 4700 brevets déposés de 2001 à 2018)

Le territoire se situe cependant au 10e rang national pour la part des entreprises dans la DIRD (Dépenses intérieures de R&D) (59,9%) avec une prépondérance de TPE/PME mais qui présentent un taux d'innovation (45,8%) inférieur à la moyenne nationale (51,2%).

La Région souhaite donc poursuivre l'accompagnement de la montée en puissance du système régional de recherche et d'innovation pour que ce potentiel puisse mieux irriguer et soutenir les besoins de R&D des entreprises, en particulier des start-ups, PME et ETI.

L'enjeu est de transformer d'avantage la recherche en innovation et ce dans des délais courts, afin d'accroître la compétitivité du territoire. Une telle démarche suppose d'amplifier le nombre et la qualité des rapprochements entre acteurs académiques et industriels et d'intervenir le plus en amont des projets.

Ce rapprochement, amplifié ces dernières années par les initiatives des établissements (SATT-SE, CISAM, ICE, ...), est également au cœur de l'activité de nombreuses structures régionales, en particulier les pôles de compétitivité dont ce rôle d'interface est réaffirmé pour la nouvelle période 2023-2026.

L'effort d'innovation se concentrera sur les filières stratégiques et les technologies clés prioritaires identifiées dans la S3 afin d'accélérer la mise en marché des solutions et produits issus de l'innovation.

II.1 Soutenir les activités de recherche partenariale en lien avec les priorités régionales

Une région innovante est une région où les entreprises et les laboratoires entretiennent des échanges réguliers et développent des relations de confiance qui leur permettront d'engager une collaboration sur le long terme, en mutualisant leurs compétences sur des thématiques de recherche amont.

A ce titre, la recherche partenariale associant laboratoires académiques et acteurs économiques représente un facteur clé pour démultiplier, à terme, l'impact de la recherche sur le développement technologique, serviciel et économique des filières prioritaires de la Région.

Faisant le constat d'un déficit du territoire dans ce domaine en regard de son potentiel, la Région souhaite encourager la création de chaires industrielles et de laboratoires communs. Ceux-ci sont en effet les garants de relations pérennes et structurantes entre acteurs publics et privés, notamment au travers d'une feuille de route commune, permettant ainsi une plus importante valorisation de la recherche publique et l'accélération du transfert des innovations vers le marché.

II.2 Accélérer la transformation de la recherche en innovations

La transformation de la recherche en innovations nécessite de franchir différentes étapes permettant d'augmenter le niveau de maturité technologique (TRL) des projets. L'objectif est d'amplifier le transfert de technologies issues des laboratoires de recherche vers des entreprises existantes ou en création. La Région entend poursuivre et renforcer ses interventions dans ce domaine, en s'appuyant sur les acteurs du territoire afin de créer un terreau favorable au renforcement des partenariats industriels, des dépôts de brevets et des créations de start-ups.

Ainsi, afin de favoriser la valorisation des travaux de recherche issus du doctorat, la Région poursuivra et adaptera son soutien aux jeunes docteurs, portant un projet de création de start-up innovante ou de transfert de technologie en lien avec une entreprise régionale. Un volet supplémentaire pour la réalisation de missions par un jeune docteur, au sein d'une entreprise régionale pour le développement d'un projet technologique, sera étudié.

La Région poursuivra également le soutien aux modèles de transfert technologiques à l'instar du déploiement territorial du CEAtch notamment en lien avec la digitalisation des entreprises, la réindustrialisation et la transition écologique. Elle sera également attentive aux initiatives de certains organismes nationaux de recherche appliquées sur le territoire (sur les thématiques de la ville durable, de la gestion des risques...).

La Région poursuivra d'autre part le financement de projets innovants collaboratifs entre laboratoires et entreprises régionales en abondant le volet régionalisé du programme national France 2030 / Programme d'Investissement d'Avenir.

Elle entend également soutenir la maturation de ces projets, en étudiant notamment l'opportunité de créer un fonds de maturation régional dédié au Plan climat « Gardons une COP d'avance ».

Enfin, la Région accompagnera les acteurs de son écosystème et notamment ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche dans leurs réponses aux opportunités offertes par France 2030. Elle s'appuiera pour cela sur les pôles de compétitivité et mobilisera, si nécessaire, le plateau OIR sur les appels à projets filières (ex. biocluster, grands fonds marins...).

II.4 Renforcer l'appui régional aux plateformes publiques/privées

La région dispose d'un riche potentiel de laboratoires dotés d'équipements d'intérêt pour soutenir une diversité de projets (recherche fondamentale, appliquée, tests, prototypages...). Ces moyens scientifiques et techniques qui contribuent à la conception de produits et à une mise en marché accélérée, constituent des atouts pour soutenir la R&D des entreprises, et plus largement de tout innovateur. S'agissant de plateformes réparties sur l'ensemble du territoire régional, la lisibilité de l'offre et son ouverture accrue aux acteurs extérieurs seront soutenues.

Le partage d'équipements de haute technicité permet également de fédérer et mobiliser les acteurs publics et privés d'une filière stratégique à l'instar des plateformes du Centre Intégré de microélectronique en Provence Alpes Côte d'azur pour la filière micro-électronique régionale. Dotées d'équipements de haut niveau acquis en commun et de personnels formés, celles-ci soutiennent des travaux de recherche et la réalisation de tests avancés. La Région accompagnera ce type de projets, labellisés par les pôles de compétitivité, mutualisant durablement des investissements au profit des filières régionales de spécialisation intelligente et de grands projets issus des OIR.

II.5 Intensifier la contribution des acteurs de la recherche au sein des OIR

Les opérations d'intérêt régional (OIR) traduisent la logique de concentration et de spécialisation sur des filières et segments stratégiques qui concourent à la souveraineté et la résilience du territoire. Pour chacune des OIR, l'innovation constitue l'un des leviers d'accélération intégré et décliné dans chaque feuille de route partagée avec l'écosystème régional, en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente.

Afin d'activer l'ensemble des leviers nécessaires à la croissance des filières et segments concernés, et tout particulièrement la R&D, l'innovation et l'attractivité, la participation des acteurs de la recherche académique sera renforcée au sein des instances de gouvernance des OIR : comités de pilotage, groupes de travail, favorisant l'animation, les échanges et la coordination autour des filières et segments stratégiques.

L'objectif pourrait être d'identifier dans ce cadre quelques segments stratégiques prioritaires ciblés sur lesquels focaliser et mobiliser l'effort régional collectif en matière de recherche finalisée, de technologie et d'innovation (ex : « défis clés innovation » ...).

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Améliorer la visibilité de l'offre de recherche auprès des entreprises.
- Encourager les initiatives de rapprochement entre le monde académique et le monde économique telles que la Cité de l'Innovation et des Savoirs d'Aix Marseille, le centre d'entrepreneuriat et d'innovation (ICE) d'Université Côte d'Azur, le dispositif « Rapprochement Université Entreprises -RUE » ...
- Développer les dispositifs de soutien dans le cadre de partenariats avec des acteurs publics nationaux (ex : chaires industrielles et LabComs de l'ANR, laboratoires communs avec le CNRS...)
- Déployer l'action « Projets collaboratifs de R&D » de France 2030 – PIA 4 régionalisé
- Evaluer l'opportunité de la création d'un fond de maturation régional dédié au Plan climat « Gardons une COP d'avance »
- Favoriser le soutien aux équipements des plateformes partenariales
- Installer le comité technique et animer la taskforce « S3 »/OIR dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente

III Créer un environnement favorable à la création d'entreprises innovantes et l'industrialisation des innovations

Par sa contribution au dynamisme et à la croissance de l'économie, la création d'entreprises est un levier de compétitivité et de croissance des territoires. En quelques années, la création de startups a connu une croissance sans précédent : en France, plus de 10 000 entreprises ont ainsi émergé dans des secteurs divers démontrant dynamisme et créativité.

La loi Pacte de 2019 a simplifié le parcours des chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise, le statut national d'étudiant-entrepreneur a été créé pour les étudiants et les doctorants souhaitant concrétiser un projet de création de startup, les réseaux French Tech et des outils dédiés ont été déployés. L'ambition de faire de la France une « deeptech nation » a été ainsi consacrée.

Dans ce contexte, où de plus en plus de jeunes et de chercheurs sont attirés par l'entrepreneuriat, où les startups apportent de nouvelles réponses sur des marchés à enjeux internationaux et voient leur croissance s'accélérer, répondre aux besoins spécifiques de ces innovateurs et leur proposer un écosystème souple et innovant est essentiel.

La création d'entreprises innovantes constitue un levier majeur qui contribue au déploiement et à la mise en marché d'innovations, à la création d'emplois, au dynamisme et à la croissance. Elle est aussi un marqueur fort du territoire dont elle renforce l'attractivité et la compétitivité. Aussi le soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes est un objectif prioritaire de la Région.

III.1 Renforcer l'intérêt des étudiants et des chercheurs à l'entrepreneuriat et les accompagner dans leurs projets

L'entrepreneuriat étudiant, connaît ces dernières années, un essor significatif, porté notamment par le déploiement de formations diplômantes ou programmes dédiés au sein des universités et des écoles d'enseignement supérieur, par le développement du statut national d'étudiant entrepreneur et grâce au concours des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise.

Les étudiants et les chercheurs représentent un vivier important d'innovateurs, futurs candidats à la création d'entreprises innovantes, qu'il convient de sensibiliser et de détecter au plus tôt afin que l'entrepreneuriat constitue une voie de réalisation et d'insertion professionnelle.

Le plan national « Esprit d'entreprendre » porté par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, renforce la sensibilisation et l'accompagnement des étudiants et des chercheurs aux étapes de la création d'entreprises et à la concrétisation de leurs projets au sein des établissements.

Dans ce cadre, la Région poursuivra notamment, son soutien aux programmes portés par les pôles PEPITE et également à ceux des écoles supérieures et des associations spécialisées en création d'entreprise par des étudiants, en lien avec les acteurs de l'innovation du territoire.

S'agissant de la création d'entreprises issues de la recherche, la Région renforcera le rapprochement des pôles « PEPITE » avec les collèges doctoraux et les directions « innovation » des universités et organismes de recherche. Elle soutiendra également les voies possibles de valorisation de la recherche scientifique, notamment par la création de start-ups innovantes.

Dans le même esprit, et afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants dans le monde économique, la Région s'emploiera à favoriser l'intrapreneuriat afin que les entreprises du territoire puissent profiter d'étudiants et de diplômés souhaitant entreprendre au sein d'un projet porté par une entreprise et la faire croître de l'intérieur.

Par ailleurs, afin de renforcer la dynamique entrepreneuriale de son territoire, la Région concourra à augmenter la lisibilité de l'offre de services de l'écosystème régional d'innovation pour accompagner les porteurs dans le développement de leurs projets de création d'entreprise.

En lien avec l'obtention du label « Région Européenne Entreprenante », une dimension européenne et internationale sera ajoutée aux parcours et dispositifs d'entrepreneuriat étudiant, pour leur permettre d'être confrontés à des écosystèmes internationaux et des cadres normatifs différenciés.

Enfin, pour encourager l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et pour tous, la Région poursuivra son engagement pour l'accompagnement et le financement de la création et reprise d'entreprise.

III.2 Détecter et accompagner la création d'entreprises innovantes « Deeptech »

La création d'entreprises, issues ou adossées à l'innovation, est un levier de compétitivité et de croissance des territoires à laquelle les étudiants et les chercheurs préalablement sensibilisés, formés et porteurs de projet contribuent.

La création de startups est marquée par une croissance continue et par l'éclosion des startups "deeptech" pour lesquelles la création d'une entreprise est une voie possible et privilégiée de valorisation de la recherche scientifique. Soutenues par une ambition nationale et le plan deeptech national, doté de 2,5Mds d'euros sur 5 ans, ces jeunes entreprises, agiles et dynamiques, font le pont entre la recherche et le marché. Elles concourent à apporter de nouvelles solutions alimentant la stratégie de spécialisation régionale. Elles sont aujourd'hui 1 700 à représenter 10 % de l'ensemble des startups françaises et captent plus de 20 % des montants levés, avec 1,1 Md€ en 2020.

Ces startups ont un parcours de création qui nécessite très tôt un accompagnement spécifique et expert.

Aussi, afin de favoriser l'éclosion et la réussite ces startups et de répondre aux besoins des innovateurs, la Région veillera à une bonne articulation des compétences et des acteurs de la chaîne de l'entrepreneuriat innovant et à rendre davantage lisible et plus accessible, l'offre d'accompagnement spécialisée en tout point du territoire.

Elle accompagnera la structuration et l'animation d'un réseau régional afin de proposer aux porteurs de projets de création d'une entreprise « deeptech », un parcours coordonné, de l'idée au primo-développement. Afin de faciliter le recours aux expertises technologiques et aux équipements spécialisés de prototypage et intensifier, ainsi, le nombre de création d'entreprises issues de la recherche, la Région poursuivra son soutien aux incubateurs publics.

III.3 Renforcer les outils de financement

Les projets adossés à une innovation sont, par nature, plus risqués et peuvent nécessiter des temps de développement longs et des investissements plus lourds. Afin de répondre à des besoins croissants non couverts en matière d'accompagnement au développement et à la recherche de financements (notamment pour des projets de R&D), la Région élargira son intervention en complétant l'offre de financement actuelle par la mise en place d'un fonds d'amorçage.

Cette initiative permettra le financement en fonds propres, ou quasi-fonds propres, notamment des premiers stades de développement de l'entreprise. Cet axe d'intervention sur des petits montants permettrait d'obtenir un effet levier sur les autres aides publiques à mobiliser en complément ou dans un second temps.

La Région s'attachera également à mieux accompagner les étudiants et chercheurs, créateurs d'une startup, dans leurs levées de fonds en soutenant notamment les incubateurs publics basés en région.

III.4 Protéger le savoir-faire en termes de propriété intellectuelle

La capacité d'un territoire à détenir des titres de propriété intellectuelle est un marqueur fort de son dynamisme et de son attractivité. Les entreprises qui protègent leurs innovations s'avèrent plus solides, plus compétitives, plus exportatrices et créatrices d'emplois. Pour autant, les TPE, les PME et les startups sont encore trop peu nombreuses à exploiter les outils et à s'engager dans une stratégie durable de protection de leurs innovations. Forte de ce constat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée dès 2018, en partenariat avec l'INPI, à déployer une stratégie de développement de la propriété intellectuelle sur son territoire.

La loi Pacte, qui a réaffirmé la nécessité de dynamiser l'innovation, a également confirmé le rôle central de l'INPI. Elle a introduit de nouveaux outils afin de mieux répondre aux innovateurs. Dans la volonté de poursuivre sa stratégie de développement de la propriété intellectuelle sur le territoire, le partenariat avec l'INPI sera reconduit au travers de son contrat d'objectifs et de performances signé avec l'Etat. Il sera décliné en région par des actions ciblées sur le développement de la protection de la propriété intellectuelle, tant auprès des startups que des entreprises régionales, et en lien avec les établissements d'enseignement supérieur. L'objectif est de favoriser l'ensemble des formes de protection et de valorisation des inventions, innovations et créations (brevets, droits d'auteur, marques, dessins et modèles, certificats d'obtention végétale, concessions et licences...) afin de couvrir les secteurs à enjeux et favoriser l'industrialisation.

III.5 Favoriser l'innovation de service, sociale et par l'usage, au service des territoires

Les problématiques contemporaines d'aménagement, d'essor économique et de développement social sont profondément impactées par la digitalisation qui traverse la société et les territoires et pour laquelle l'innovation représente une opportunité de réponse aux enjeux énergétiques, environnementaux et d'évolution des services. Ses formes sont multiples (services, usages, organisation managériale, modèles d'affaires, innovation sociale...). Ainsi, l'innovation représente une source de compétitivité et de différenciation qui irrigue tous les secteurs de l'économie.

Afin de soutenir l'innovation prise dans son sens large, la Région poursuivra l'ouverture de ses dispositifs aux projets de recherche et de développement non technologiques sur de multiples secteurs d'activité. Elle sera attentive notamment à soutenir les innovations reposant sur une co-conception avec l'utilisateur final

A travers ses politiques de soutien à l'économie circulaire et à l'économie sociale et solidaire, la Région favorisera l'innovation ouverte, porteuse de réponses sociétales et sociales, au plus près des besoins des territoires.

Enfin, afin de développer la capacité des territoires à innover de manière intelligente et agile, la Région poursuivra son soutien aux dynamiques de "smart territoires", associant le développement de la connectivité fixe et mobile à très haut débit, la mise en réseau et l'animation de lieux d'innovation et de médiation numérique, le financement et la labellisation de projets de "territoires numériques", la mise en relation d'entreprises innovantes et de donneurs d'ordre publics et privés ou encore la mise à disposition de services associés pour accélérer le prototypage et le développement de services utilisant la donnée.

Pour cela, la Région veillera à tirer parti des appels à projets nationaux et européens visant à mener des projets pilotes et échanger les bonnes pratiques dans ces domaines.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Soutenir les pôles Pépite sur les actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat des étudiants et chercheurs publics
- Soutenir les structures d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes (incubateurs publics, CEEI ...)
- Améliorer la lisibilité et l'accès à l'offre régionale d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes (réseau régional d'innovation élargi)
- Poursuivre les dispositifs régionaux « Mon projet d'entreprise », plateforme SudPlace, Région Sud Investissement
- Créer un fonds d'amorçage ciblé sur les plans stratégiques prioritaires de la Région
- Poursuivre le partenariat avec l'INPI
- Favoriser l'innovation de services dans tous les secteurs pour se différencier (tourisme, agriculture, économie circulaire, économie présentielle...)
- Diversifier les démarches et outils d'accompagnements (open innovation, design thinking...) favorisant les innovations de services sur les territoires

AXE 3 : RENFORCER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ET ATTIRER LES TALENTS

I Renforcer l'attractivité et améliorer l'internationalisation de l'offre de formation

Au regard du contexte actuel de mondialisation et de compétition accrue des territoires, la compétitivité et la force des territoires et des entreprises dépendent largement de la qualité des talents qui s'y trouvent - d'où l'importance de les retenir et de continuer à attirer les meilleurs.

Consciente que l'attractivité et le rayonnement constituent des enjeux majeurs pour soutenir son développement économique, la Région se mobilise à travers le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), en s'appuyant notamment sur sa stratégie de spécialisation autour des filières stratégiques régionales.

L'enseignement supérieur et la recherche, occupent une place importante dans cette stratégie, car ils contribuent à asseoir l'attractivité et le rayonnement du territoire, à travers notamment :

- La qualité des activités de formation et de recherche ainsi que des conditions d'études et de vie des étudiants
- La qualité des infrastructures
- Le développement de dynamiques formation-recherche-innovation
- La dynamique de l'accueil de nouveaux arrivants (étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, etc...)
- L'affirmation d'une identité propre se traduisant par une stratégie de différenciation ou de spécialisation.

La Région dispose d'un vivier de doctorants et d'ingénieurs formés sur le territoire, qu'il est important de fidéliser pour permettre à leurs compétences d'irriguer les entreprises locales en recherche de profils spécialisés.

Attirer des talents aux compétences spécifiques et recherchées par les entreprises locales repose sur un double défi :

- Accompagner les établissements déjà implantés pour leur permettre d'augmenter le nombre d'étudiants accueillis au sein des formations spécialisées
- Favoriser l'émergence de nouvelles formations, notamment sur des cursus ingénieurs, proposés par des établissements régionaux ou résultant de l'implantation de nouvelles écoles.

Le rayonnement de la région s'appuie également sur l'attractivité des talents internationaux (étudiants, chercheurs, entrepreneurs) avec la mobilisation de dispositifs dédiés, et les actions développées par l'agence Rising Sud ou par certaines structures telles que l'APEX.

I.1 Développer les formations continues supérieures innovantes

La Région a fortement investi ces dernières années dans l'innovation pédagogique sous toutes ses formes, et notamment en visant les niveaux post-bac. Ainsi, au travers de son Fonds d'Innovation pour la Formation, la Région aura permis, depuis 2019, la mise en œuvre de près de 130 projets d'innovations, ouvrant 7 100 places de formation dont la moitié concernant des niveaux supérieurs.

Le Fonds d'Innovation pour la Formation, touchant prioritairement les secteurs d'avenir ou en tension, aura soutenu à ce jour l'ingénierie pédagogique de 34 nouveaux référentiels de niveaux supérieurs, ou nouvelles certifications. Au-delà des innovations de types « Produit » ou « Procédé », les projets soutenus dans ce cadre auront également permis la construction de collaborations plus fortes, entre acteurs de l'orientation et de la formation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et du monde économique.

S'inscrivant dans le cadre des schémas régionaux du développement économique, de la formation et de l'orientation professionnelles (SRDEII et CPRDFOP), le Fonds d'Innovation vise 4 objectifs :

- 1) Développer une offre de formation structurée en lien direct avec les Opérations d'intérêt régional (OIR) et les filières stratégiques ;
- 2) Soutenir l'innovation dans la formation et l'orientation professionnelles, pour faire émerger des réponses aux besoins suscités par une économie en forte mutation (métiers émergents ou en forte évolution, métiers en tension, développement des compétences transverses, nécessité de sécuriser et de fluidifier les parcours professionnels, nouveaux modes de formation adaptés aux mutations du monde du travail...);
- 3) Répondre aux besoins d'entreprises, de professions ou de territoires trop localisés ou trop peu pérennes pour satisfaire aux conditions d'installation d'une offre de formation dans le cadre de la commande publique, mais qui n'en constituent pas moins de véritables opportunités d'emploi ;
- 4) Disposer d'un levier de financement souple et agile propre à soutenir des projets « uniques », innovants, limités dans le temps, auxquels la commande publique, elle-même renforcée sur des formations de niveau supérieur, ou les autres dispositifs existants ne peuvent répondre.

La Région aura été en avance au niveau national sur l'investissement dans l'innovation formative, portant la nécessité de constituer une capacité de « recherche et développement » de pointe, permettant de régénérer l'offre de formation, d'anticiper sur les grandes transitions numériques, environnementales et organisationnelles, ainsi que sur les évolutions induites de compétences, afin de constituer un levier fort de performance en réponse aux besoins des entreprises et d'attractivité de notre appareil de formation. Elle entend maintenir cette dynamique, concourant au développement d'une offre d'enseignement supérieur de qualité sur son territoire

1.2 Favoriser l'implantation d'écoles d'ingénieurs et d'écoles spécialisées

La présence d'écoles d'ingénieurs sur le territoire constitue un vecteur d'attractivité pour de jeunes talents, et permet également d'accompagner les entreprises du territoire dans leurs projets de développement, notamment autour de leur politique RH.

Face au déficit du nombre d'élèves ingénieurs et aux besoins en recrutement formulés par les entreprises régionales, la Région apportera son appui au développement des écoles déjà présentes sur le territoire (qualité des bâtiments et des services, accroissement des effectifs) afin que ces dernières puissent croître et développer des partenariats avec le tissu économique local.

En complément, et compte-tenu de la nécessité de renforcer la présence d'écoles d'ingénieurs de premier rang, la Région favorisera l'implantation de nouvelles écoles sur son territoire, tournées notamment vers des formations en lien avec l'adaptation au changement climatique et le développement durable.

Ces deux actions pourront être menées en lien avec les centres des métiers et des qualifications présents en région.

I.3 Favoriser l'accueil des étudiants étrangers

Résolument tournée vers l'international et l'espace euro-méditerranéen, la Région a fait de l'accueil des étudiants étrangers une de ses priorités en termes d'attractivité, et intègrera, à ce titre cet accueil dans le volet « attractivité de talents » de sa stratégie globale d'attractivité.

Pour faciliter la venue de ces étudiants, la Région étudiera, avec ses partenaires, la mise en œuvre d'actions favorisant un accueil coordonné et simplifié en lien avec les services et acteurs concernés (Etat, établissements, consulats). Un accueil structuré constitue en effet une étape cruciale pour l'intégration à terme de ces étudiants au sein du territoire régional et leur potentielle insertion dans le tissu économique local.

Encourager et faciliter l'arrivée d'étudiants étrangers permettra d'apporter des réponses de qualité, intégrant la nécessaire dimension internationale dans les besoins de recrutements des entreprises souhaitant se développer et prospérer en région.

I.4 Intensifier l'intégration de la dimension internationale au sein des programmes de formation

L'internationalisation des programmes de formation participe à la fois à l'attractivité et au rayonnement du territoire régional.

La Région poursuivra son soutien aux mobilités sortantes par les dispositifs d'aides à la réalisation de stages et de mobilités internationales pour les études. Une attention particulière sera portée aux formations de niveau licence, et des actions spécifiques menées pour inciter les formations régionales à intensifier leurs relations avec les pays du bassin méditerranéen, stratégiques pour la région, mais encore trop peu attractifs pour les étudiants.

La Région veillera également à soutenir l'ouverture à l'international des formations des secteurs sanitaires et sociales et les établissements préparant au brevet de technicien supérieur.

La Région accordera une attention particulière à la mobilité internationale des doctorants, notamment dans le cadre de son soutien aux universités européennes présentes sur le territoire régional. Au-delà du bloc formation, et en lien avec sa politique dédiée à l'entrepreneuriat des jeunes chercheurs, la Région s'emploiera, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche régionaux, à internationaliser les parcours d'accompagnement à la création d'entreprises portées par des étudiants ou jeunes docteurs. Les acteurs de la chaîne de l'innovation pourront être associés à cette démarche du fait de leur expertise.

Enfin, la Région poursuivra son accompagnement à la structuration d'alliances européennes sur le territoire et œuvrera pour favoriser le positionnement des établissements régionaux sur des thématiques régionales prioritaires.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Soutien aux projets immobiliers du CPER
- Projet de formation d'ingénieurs commune aux 4 universités (métiers de l'environnement)
- Soutien, au travers du Fonds d'Innovation pour la Formation, du développement de formations continues supérieures innovantes (nouvelles certifications, modalités et organisations pédagogiques expérimentales...), notamment en formation continue et alternance, y compris pour les demandeurs d'emploi.
- Adaptation et diffusion d'un kit d'accueil « Welcome to Region » pour les étudiants étrangers.
- Poursuite du soutien régional aux mobilités sortantes dans le cadre du dispositif PRAME.
- Intensification du soutien à l'ouverture internationale des établissements, renforcement, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, de la dimension « export » au sein des parcours de formation dédiés à l'entrepreneuriat.
- Soutien au développement des universités européennes présentes sur le territoire et notamment pour les volets « recherche & innovation » et « entrepreneuriat étudiant ».

II Attirer des talents scientifiques pour contribuer aux priorités régionales

La capacité d'un territoire à attirer des talents témoigne de son attractivité, et l'attractivité de talents scientifiques contribue au renforcement d'une recherche d'excellence. L'accueil de talents scientifiques participe à la structuration de l'innovation liée à la recherche et au développement des filières stratégiques par le biais de projets technologiques et/ou collaboratifs portés par des entreprises innovantes, ou par l'insertion professionnelle de ces talents au sein de ces entreprises.

Accueillir des talents génère également un effet accélérateur sur le dynamisme de la recherche et sa visibilité sur la scène nationale et internationale.

II.1 Développer le soutien aux programmes de mobilités entrantes étudiants et jeunes chercheurs

La Région poursuivra son soutien et son accompagnement à la politique d'excellence des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui candidatent à des programmes proposés par la Commission Européenne dans le cadre du programme Horizon Europe. Ceux-ci permettent, en effet, de favoriser le recrutement de doctorants ou de post-doctorants étrangers qui viennent irriguer les laboratoires régionaux de leurs expertises et participer à des projets de recherche de très haut niveau. Cette dimension européenne vient renforcer l'excellence de la recherche régionale et participe de fait au rayonnement du territoire.

Au-delà, et dans le cadre d'une politique volontariste, la Région pourra engager des actions partenariales dans le cadre de programmes d'échanges internationaux (Fulbright) permettant notamment de cofinancer l'accueil d'étudiants, de doctorants et de docteurs étrangers en région ainsi que des mobilités à destination des pays signataires de ces partenariats.

Par la convention de partenariat adoptée en avril 2021, la Région a rappelé la nécessité de renforcer l'employabilité des jeunes et le partage d'expérience vécue à l'international en s'appuyant sur le réseau des conseillers du commerce extérieur dans le cadre notamment du programme Haute Opportunité en Méditerranée pour le Recrutement de Cadres d'Excellence (HOMERe).

Ce programme, conçu et piloté par le Comité régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse des conseillers du commerce extérieur, permet de faciliter la réalisation de stages en France pour des jeunes professionnels de la zone euroméditerranéenne (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Jordanie notamment) et leur accès à l'emploi dans leurs pays d'origine. Ce dispositif se déploie également au bénéfice d'entreprises ayant un projet durable de développement euroméditerranéen. Dans ce cadre, la Région s'engagera à soutenir le programme HOMERe par une campagne de sensibilisation des entreprises à ce programme et en facilitant les conditions d'accueil des stagiaires.

II.2 Conforter l'excellence scientifique régionale par l'attraction de talents scientifiques confirmés

Pour favoriser la venue de chercheurs de renommées nationale et internationale, la Région soutiendra la création de deux types de chaires :

- des chaires d'excellence, notamment en partenariat avec les IDEX, pour permettre d'améliorer les conditions d'accueil et l'environnement de travail des chercheurs étrangers de haut niveau, positionnées sur les priorités stratégiques de la Région, au premier rang desquelles le plan Climat « Gardons une COP d'avance », le plan Cancer et la méditerranée.
- des chaires industrielles s'appuyant sur l'implantation de chercheurs au plus proche des acteurs économiques, facteur clé de développement du potentiel scientifique régional et de son impact socio-économique dans les filières prioritaires.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Poursuivre le soutien de la Région aux candidatures régionales au dispositif COFUND dans le cadre des actions MSCA du programme Horizon Europe
- Favoriser la venue de talents scientifiques internationaux de haut niveau sur le territoire par le soutien des établissements d'accueil (Iméra, CIRM...).
- Etudier le développement de conventions de partenariats avec des programmes de mobilités internationales pour les étudiants, doctorants et post-docs, comme le programme Fulbright.
- Favoriser la création de chaires de recherche d'excellence et de chaires industrielles en lien avec les filières régionales prioritaires.

III Renforcer la dimension européenne et internationale de la recherche et de l'enseignement supérieur

La coopération internationale constitue l'un des quatre objectifs transversaux de la stratégie de spécialisation intelligente « S3 ». Par une présence intensifiée des acteurs régionaux au sein des réseaux de coopération européenne, la Région souhaite inscrire son action dans la continuité en confortant les mesures favorisant la collaboration entre l'écosystème régional et les partenaires européens sur ses sept domaines de spécialisation intelligente et ses trois technologies clés.

III.1 Développer les coopérations européennes

Afin de renforcer sa visibilité européenne, la Région participera au développement de coopérations et à des projets d'alliances européennes en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente.

Le réseau Sud Europe Innovation sera notamment mobilisé pour faciliter le lien entre les priorités régionales et les projets de recherche et innovation à dimension européenne développés par les acteurs du territoire.

Elle confortera également son positionnement au sein de réseaux européens dans l'objectif d'augmenter la visibilité des forces du territoire sur les enjeux de recherche et d'innovation, et orienter ainsi davantage les financements européens sur les grands enjeux régionaux et les grands projets soutenus dans le cadre des OIR.

Enfin, afin de développer les coopérations européennes, la Région poursuivra son soutien au déploiement des universités européennes sur son territoire et aux projets structurants, impliquant les universités du territoire, tels que le projet de la Communauté de la Connaissance et de l'Innovation sur les industries Culturelles et Créative (KIC ICC) ou encore les projets COFUND.

III.2 Organiser et renforcer les coopérations partenariales

Notre région possède un écosystème de recherche et d'innovation à fort potentiel en matière de captation de fonds européens. Face aux nouveaux défis posés par l'ambition accrue de la nouvelle période de programmation de la Commission Européenne, il apparaît le besoin d'un réseau régional mettant en contact les nombreux référents du territoire régional sur le sujet des programmes européens pour l'innovation : universités, organismes de recherche, pôles de compétitivité, chambres de commerce et d'industrie, administrations,...

Depuis 2016, la Région accompagne les acteurs vers les financements européens par un dispositif d'information, de veille, d'influence et d'animation. Le réseau Sud Europe Innovation viendra compléter l'action de la Région en :

- Renforçant la cohérence et la lisibilité de l'accompagnement européen proposé à tous les acteurs du territoire.
- Alliant les enjeux territoriaux à la coopération européenne.

Les réunions techniques du réseau Sud Europe Innovation permettront de faciliter l'échange d'opportunités de financements européens, et favoriser l'émergence des collaborations. Le réseau favorisera ainsi l'émergence de projets transdisciplinaires d'impact direct et mesurable sur la société et notre territoire. Il fédèrera, à l'échelle régionale, tous les acteurs de l'innovation proposant une stratégie de captation de fonds européens. Il s'agit de mettre en place un véritable « melting pot » d'idées dans le domaine de la R&I, permettant l'échange d'informations stratégiques (création de consortium, idées de projets, appels à projets identifiés...etc.) et la mobilisation des acteurs sur des opportunités européennes présentant un intérêt direct pour les acteurs du territoire.

III.3 Intensifier la captation des fonds européens

Les programmes structurels et le programme Horizon Europe permettent de développer et renforcer les écosystèmes de recherche et d'innovation au travers des opportunités financières qu'ils proposent. L'obtention de fonds européens permet également de démontrer sur la scène européenne et internationale, l'excellence scientifique du territoire et de ses acteurs. Via le Réseau Sud Europe Innovation, la Région intensifiera son soutien stratégique pour favoriser la mobilisation des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche régionaux sur les programmes européens. Elle renforcera également son action de lobbying en amont du lancement des appels à projets, en poursuivant une participation active au sein des groupes techniques nationaux (GTN) et en mettant en réseau les acteurs régionaux désireux de bénéficier de ces programmes.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Mobilisation d'intervenants régionaux dans le cadre de grands événements européens dédiés à la recherche et à l'innovation, en particulier les événements organisés par les réseaux dont la Région est partenaire (ERRIN, H2 Europe etc) ;
- Organisation à Bruxelles de délégations d'entreprises et de représentants des universités autour de thématiques phares pour la région ;
- Suivi et contribution proactive dans les grands projets structurants tels que les Universités européennes, les projets COFUND ou encore la KIC ICC ;
- Animation du partenariat régional via le Réseau Sud Europe Innovation pour améliorer la diffusion de l'information et l'émergence d'initiatives et projets communs, à l'échelle européenne, entre les acteurs de la recherche et innovation de la région ;
- Poursuite de l'implication de la Région dans les GTN nationaux pour contribuer à la préparation des appels Horizon Europe ;
- Veille sur les programmes et initiatives de la Commission européenne présentant un intérêt pour les acteurs de la recherche et innovation (Erasmus +, Horizon Europe, EIT).

IV Intégrer la recherche comme composante de la stratégie internationale de la Région

L'intégration des dimensions enseignement supérieur, recherche et innovation au sein d'une stratégie de rayonnement à l'international, de compétitivité et de spécialisation permet de renforcer son impact. La mise en lumière d'établissements d'enseignement supérieur de premier rang, d'infrastructures de recherche de haut niveau ou d'un écosystème d'innovation performant, dans les actions de marketing territorial, contribuera à booster le positionnement de la région auprès d'investisseurs, d'entreprises désireuses de s'implanter ou encore d'écoles spécialisés souhaitant se développer sur le territoire régional.

Cette démarche intégrée de mise en visibilité de l'ensemble des acteurs du monde de la recherche, qui concourt au renforcement du caractère innovant de la région, permettra également à ces acteurs de tirer bénéfice des impacts de cette stratégie à l'international.

IV.1 Mettre en œuvre le volet innovation de la stratégie de développement économique à l'international

Compte tenu de ses interactions avec les opérateurs de l'écosystème régional engagés sur la création de startups (écoles/universités, incubateurs, pépinières, accélérateur thématiques, les French Tech), la Région propose avec ses partenaires et opérateurs régionaux des programmes en synergie avec les missions d'accompagnement des entreprises à l'international et d'attractivité du territoire, notamment dans le but de favoriser :

- L'échange de connaissances et d'expériences entre néo-entrepreneurs et entrepreneurs aguerris ;
- L'internationalisation des PME européennes, en facilitant les contacts entre entrepreneurs européens, ou parfois du bassin méditerranéen voire issus de pays situés sur les autres continents.

Afin d'accueillir de jeunes ou futurs entrepreneurs/dirigeants étrangers en région et de pousser les jeunes entrepreneurs régionaux à aller chercher de l'expérience et du réseau à l'étranger, la Région souhaite favoriser le goût du partenariat et de l'international chez les jeunes entrepreneurs au plus tôt dans le processus de création. Elle s'appuie pour cela sur ses atouts, la richesse de son écosystème d'accompagnement, et son réseau de dirigeants d'entreprises. A titre d'exemple, *Erasmus pour les jeunes entrepreneurs* (EYE) est un dispositif co-financé par la Commission européenne par le biais du pilier « COSME – compétitivité des PME », qui permet à de jeunes entrepreneurs ayant un projet d'entreprise ou ayant récemment créé une entreprise (dans les 3 dernières années), d'être accueillis pour une durée de 1 à 6 mois dans une PME à l'étranger.

Les écoles/universités et incubateurs existants dans les divers secteurs et zones d'activité économique de la région sont associés de diverses façons aux dispositifs, ou programmes mis en œuvre, et financés par la Région et ses opérateurs ou partenaires de la Team France Invest région SUD et de la Team France Export région SUD.

L'accueil de délégations de chercheurs aguerris ou de jeunes chefs d'entreprises (startups ou PME) ressortissants de pays européens ou parfois du bassin méditerranéen, voire de pays plus distants géographiquement, constitue également un moyen d'alimenter les échanges de connaissance et/ou d'expérience entre les acteurs concernés pour mettre en valeur, ou en œuvre, des actions et des activités complémentaires qui répondent aux nombreux défis et enjeux géopolitiques, environnementaux et socio-économiques de notre époque.

IV.2 Développer et stimuler les coopérations euro-méditerranéennes

Conformément à sa « Stratégie de coopération méditerranéenne et internationale » (approuvée par le 24 juin 2022), la Région place la coopération universitaire, comme véritable vecteur économique et social, au centre de sa politique de coopération méditerranéenne. Face aux problématiques liées aux impacts du changement climatique et au chômage des jeunes en Méditerranée, la coopération universitaire est considérée comme un enjeu clé de réponse au défi de l'emploi en adaptant l'offre de formation aux besoins du marché du travail et aux défis liés au développement durable tout en l'articulant avec le développement économique des territoires.

Ainsi la Région poursuivra sa politique de soutien à ses territoires de coopération en méditerranée sur différents projets liés à la mobilité étudiante, au renforcement capacitaire ou encore aux échanges entre universités et envisagera de :

- Favoriser les échanges inter-universitaires (université d'été) ;
- Renforcer les capacités des universités des territoires de coopération notamment autour de la structuration et la diversification de l'offre de formation et la formation de formateurs ;
- Favoriser la mobilité étudiante, du personnel administratif et des doctorants.

S'agissant du volet attractivité de talents et d'étudiants, la Région s'appuiera sur les établissements d'enseignement supérieurs régionaux pour recruter des jeunes talents étudiants euro-méditerranéens afin qu'ils effectuent un stage long en région Sud. Il s'agira de faciliter la mise en relation avec les entreprises régionales notamment sur des besoins identifiés (RH, logistique,) et avec les universités et établissements d'enseignement supérieurs.

IV.3 Faire de la recherche un véritable vecteur de marketing territorial

Afin de booster son attractivité et mieux positionner Provence-Alpes-Côte d'azur comme terre d'innovation, la Région s'emploiera en lien avec ses partenaires, à positionner son potentiel

scientifique et son écosystème d'innovation comme des composantes majeures de sa stratégie de développement économique à l'international dans ses deux composantes : attractivité et internationalisation.

La Région renforcera sa communication autour de la recherche et de l'innovation et élaborera des argumentaires de niveau régional afin d'être identifié comme un territoire attractif en matière d'innovation. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les laboratoires et les infrastructures de recherche de pointe, le réseau structuré d'accompagnement à l'innovation. La présence d'universités européennes, de grands donneurs d'ordres internationaux ou nationaux dans des filières ou secteurs en croissance, constituent également des vecteurs d'attractivité majeurs pour des talents internationaux pouvant irriguer les entreprises régionales en recherche de développements technologiques.

Il s'agira également de mobiliser ces établissements et ces structures sur la stratégie d'influence de la Région pour renforcer et promouvoir l'image d'une région innovante.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Accueillir des délégations d'entreprises et/ou des structures (publiques ou privées) liées à la Recherche & Développement, à l'innovation
- Etablir une cartographie des structures d'accueil d'entrepreneurs et de jeunes professionnels ou chercheurs issus d'établissements d'enseignement (technique privé ou universitaire) partenaires d'établissements équivalents dans la région
- Etudier la création d'un « Guichet unique de l'attractivité » avec un parcours d'accueil des talents internationaux en conformité avec les argumentaires élaborés par les partenaires membres de la Team France Invest région SUD, selon les besoins des filières d'excellence structurées autour de huit « Opérations d'Intérêt Régional (O.I.R.) »
- Inviter les établissements et structures à participer aux Groupes de travail « attractivité » de chaque O.I.R. (Naturalité, Smart Tech, Energies de Demain, Industries du Futur, Silver Economy, Thérapies Innovantes, Tourisme & Industries créatives, Economie de la Mer)
- Mettre en place un consortium ERASMUS à destination des formations sanitaires et sociales piloté par la Région

AXE 4 : FAVORISER LE DIALOGUE SCIENCE-SOCIETE ET LUTTER CONTRE LA DESINFORMATION

Dans un monde complexe rythmé par des crises majeures, on constate un développement croissant du sentiment de défiance vis-à-vis de la science, un appauvrissement, voire une perte, d'esprit critique et une tentation forte de repli sur soi. Face aux mutations économiques et sociétales aujourd'hui inévitables, en lien notamment avec le changement climatique qui est un sujet particulièrement sensible dans notre région, l'appropriation par tous, des sujets de société et la capacité d'y prendre part constituent des enjeux majeurs de démocratie.

En développant l'esprit critique et l'accès aux savoirs, la diffusion de la culture scientifique représente, à cet égard, l'un des principaux moyens pour éveiller les publics, offrir des clés de compréhension et in fine de choix, et ce dès le plus jeune âge.

La Région, à travers l'exercice de sa compétence en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle transférée par la loi de 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche⁷, entend jouer un rôle majeur dans ce domaine.

I Renforcer l'ancrage et la structuration territoriale des acteurs

La région ne dispose pas d'un grand centre de CSTI métropolitain comme il peut en exister ailleurs en France, mais bénéficie en revanche d'un réseau dynamique riche de plus de 180 membres, le réseau « culture science Provence Alpes Côte d'Azur ». Celui-ci réunit un éventail d'acteurs fortement engagés : établissements d'enseignement supérieur et de recherche, associations de médiation, musées, collectivités, répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Les membres de ce réseau partagent une charte de valeurs communes, un outil de communication via la plateforme « Echosciences Provence Alpes Côte d'Azur » et se rencontrent périodiquement dans le cadre de forums territoriaux.

Afin de rendre ce réseau plus visible pour les citoyens, il apparaît indispensable de renforcer son identité, de développer sa professionnalisation et de conforter les synergies entre les membres, au travers de trois objectifs prioritaires

I.1 Renforcer le rôle stratégique de la Région en matière de diffusion de la CSTI

La Région entend affirmer, dans le respect de la stratégie de l'Etat, l'importance de son rôle de chef de file en matière de culture scientifique et de coordination des acteurs sur le territoire. Elle élaborera à ce titre, une feuille de route régionale sur la base d'un diagnostic réalisé en partenariat avec les acteurs. Cette feuille de route qui déclinera les orientations stratégiques du présent schéma, proposera des objectifs pluriannuels, assortis d'indicateurs de réalisation et d'évaluation.

⁷ Loi qui a transféré aux Régions la mission de coordonner sur leur territoire les initiatives visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle dans la société et de participer à leur financement.

Son élaboration s'appuiera sur le partenariat établi de longue date, avec l'Etat qui, par la LPPR, a également réaffirmé sa priorité dans ce domaine, et mobilisera le comité de pilotage stratégique Etat-Région qui sera renouvelé ainsi que le comité d'experts mis en place pour éclairer les choix d'orientation.

La coordination avec les collectivités territoriales partenaires sera assurée dans le cadre de l'animation des conventions territoriales d'exercice concerté prévues par la loi NOTRe (cf Axe 5 du schéma).

1.2 Renforcer la visibilité et les synergies qui se déploient au sein du réseau d'acteurs de la CSTI

Afin de favoriser la structuration du réseau régional "Culture science" et rendre plus lisible ses objectifs et ses actions, plusieurs actions seront engagées :

- Renforcer l'animation du réseau et sa communication en s'appuyant notamment sur la plateforme EchoSciences Provence Alpes Côte d'Azur et les forums territoriaux
- Développer la culture commune des membres du réseau, le partage des bonnes pratiques, des ressources et favoriser les actions communes.
- Favoriser les approches thématiques transversales et interdisciplinaires, en s'ouvrant à d'autres champs de la culture (perspectives patrimoniales, articulation art/science, etc.)
- Monter un observatoire régional de la CSTI avec des outils d'évaluation des actions menées entre les acteurs (en s'appuyant sur l'expertise scientifique régionale en sciences humaines et sociales sur le sujet).

1.3 Mettre en visibilité les lieux ouverts de diffusion de la culture scientifique

En l'absence de grand centre de CSTI régional, la Région valorisera des lieux totems répartis sur l'ensemble du territoire. Ces lieux, qui contribuent à l'attractivité culturelle et touristique de territoires souvent éloignés de la production scientifique, constituent des vecteurs majeurs pour toucher un large public.

Une labellisation de ces lieux totems ciblés autour d'enjeux de sociétés forts, tels que les transitions écologiques et énergétiques, la santé, le numérique, sera proposée, sur la base d'indicateurs établis avec les acteurs. Leur structuration et leur mise en réseau favorisera leur visibilité et l'élargissement de leur accès.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Renouvellement des instances de pilotage : comité de pilotage Etat-Région, comité d'experts.
- Intégration d'un volet "Culture scientifique" dans les conventions territoriales d'exercice concerté pour assurer la concertation avec les collectivités
- Renouvellement de l'Appel à projets de culture scientifique – volet général (opérations structurantes) et Fête de la Science.
- Création d'un observatoire régional de la CSTI doté d'outils d'évaluation des actions menées entre les acteurs,
- Édition d'un catalogue de ressources mutualisées, des expositions itinérantes, des livrets pédagogiques et mallettes pédagogiques etc...
- Renouvellement des forums territoriaux
- Mise en place d'un groupe de travail sur la labellisation et la cartographie de lieux totems

II Lutter contre la désinformation

L'effondrement de la place de la science et du savoir dans nos sociétés se traduit par une circulation intensifiée et accélérée de fausses informations et de leur corollaire, les théories du complot. Le récent exemple de la crise sanitaire en donne un témoignage particulièrement éclairant.

A cet égard, la lutte contre la désinformation représente un défi essentiel pour notre avenir afin que chaque citoyen puisse comprendre et contribuer aux grands choix technologiques, environnementaux et sociétaux.

Lutter à la source contre ces dérives, en rapprochant les jeunes et le grand public de la connaissance, en encourageant la réflexion et en favorisant le discernement entre le croire et le savoir est une priorité pour la Région. L'organisation des Etats régionaux de la culture scientifique tenus le 8 avril 2022, ont permis de partager des constats et des propositions avec les acteurs sur cette thématique.

II.1 S'appuyer sur les professionnels des médias pour armer les jeunes et les décideurs contre la désinformation

Face à la nécessité d'éduquer le public aux médias (production de l'information, fonctionnement de l'espace médiatique) et à l'information (sources, fiabilité), la Région favorisera les initiatives menées en partenariat avec les professionnels des médias (journalistes, influenceurs) pour développer l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les programmes scolaires et de formation continue.

Cette action pourra être également élargie à l'attention des décideurs de politiques publiques.

La Région encouragera les partenariats avec la presse afin d'assurer une présence régulière dans les médias en accompagnant la création d'un réseau de chercheurs référents.

II.2 Démultiplier les formes de médiation scientifique

Pour susciter un intérêt sur les thématiques scientifiques à fort enjeux, éclairer les citoyens et les impliquer davantage dans les réflexions et choix sociétaux, il est nécessaire d'encourager les formes alternatives et innovantes de médiation.

La Région soutiendra les initiatives en faveur d'approches transdisciplinaires (soirées philosophie et sciences, rencontres arts- sciences, sports), et misant sur l'émotion, l'imaginaire, le rêve (théâtre, danse, arts visuels, jeux...).

Elle encouragera la démultiplication de lieux ouverts de pratique scientifique (espaces de coproduction de connaissances scientifiques sur toutes les thématiques), avec une volonté d'inscrire la culture scientifique dans les loisirs comme le sont le sport et les pratiques culturelles.

Elle pourra proposer au Parlement de la Jeunesse d'imaginer des formes ludiques et créatives de lutte contre la désinformation au travers de challenges.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Démultiplier les lieux ouverts de pratique de médiation scientifique, les cafés-sciences (espaces médiathèques et bibliothèques à dynamiser et à regrouper en réseau)
- Favoriser les rencontres entre professionnels de la communication scientifique et les lycéens, les étudiants et la formation continue (débat, forums, conférences in situ ...)
- Susciter et soutenir des formes alternatives et innovantes de médiation (EMI) pour redonner de l'intérêt aux thématiques scientifiques à fort enjeux sociétaux
- Soutenir les appels à projets de culture scientifique – volet lutte contre la désinformation, volet climat volet fête de la science.
- Soutenir les jeux, les récits et illustrations (BD du type « sciences en bulles », ou toutes formes de Bandes dessinées décalées et ludiques) pour éveiller la curiosité, expliquer les sciences et l'histoire des sciences
- Soutenir les formes numériques, les podcasts au service de la culture scientifique et du patrimoine culturel, historique et des sciences

III Elargir les publics

La rencontre des publics et la multiplication des lieux de pratiques comme les Fablabs, les speed science, les universités populaires ainsi que la présence des scientifiques sur les réseaux sociaux et les interventions dans les entreprises peuvent permettre le développement efficient de la culture scientifique pour tous. Pour aller à la rencontre des publics éloignés et apporter cette culture au-delà d'un public déjà captif, il est indispensable de s'appuyer sur de nouvelles typologies d'actions. Cela peut, par exemple, passer par une sensibilisation des professionnels sur leur lieu de travail, un ciblage de la tranche de public des 15-25 ans, décrocheurs, sortis du système éducatif (en général sensible aux nouveaux médias et à certaines vidéos virales), une prise en compte d'un public des seniors qui se révèlent des vecteurs actifs d'opinions, une animation renforcée dans les départements alpins....

III.1 Toucher un plus grand nombre de lycéens

La Région poursuivra son soutien aux actions réalisées dans les lycées, en partenariat avec les Rectorats et les établissements scolaires pour mener des programmes scientifiques, conduits par classe tout au long de l'année scolaire.

Elle associera le Parlement régional de la jeunesse aux événements de diffusion de culture scientifique qu'elle soutient et l'invitera aux grands rendez-vous de la culture scientifique et technique et industrielle.

La Région valorisera également l'implication des étudiants dans les activités de CSTI telles que la Fête de la Science, les Nuits des chercheurs etc... en lien avec les thèses soutenues.

III.2 Toucher un plus grand nombre de citoyens

La Région s'efforcera de consolider les réseaux d'acteurs de la culture scientifique et favorisera les rencontres interrégionales.

Elle soutiendra, à ce titre, le réseau régional de culture scientifique de Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de l'aider à mieux communiquer et à s'ouvrir aux médias pour construire une culture commune entre scientifiques, associations de médiation scientifique et journalistes.

Elle contribuera au développement d'une éducation aux médias de l'information, à l'école, en formation continue, à travers des actions de culture scientifique s'appuyant sur les professionnels de médias, les écoles de journalisme, les journalistes scientifiques et les influenceurs.

Elle favorisera l'élargissement de la médiation alternative pluridisciplinaire par l'émotion, le rêve et les arts et de nouveaux espaces d'échange (vidéos scientifiques en ligne).

III.3 Développer le tourisme scientifique

Les lieux de culture scientifique sont des facteurs d'attractivité touristique pour les territoires, en particulier en milieu rural. Renforcer et promouvoir le tourisme scientifique pour drainer un public plus large et plus diversifié. En étroite relation avec les acteurs du tourisme, de nouveaux outils seront développés : guide de visites, parcours thématiques, outils numériques ... pour valoriser les patrimoines scientifiques, culturels et industriels de la région, ouverts au public.

Elle s'associera avec le Comité Régional du Tourisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour initier des projets complexes d'itinérances thématiques alliant la connaissance et la découverte touristique des territoires et leur histoire scientifique, culturelle, naturelle, technique et industrielle.

Dans son schéma régional de développement touristique et des loisirs (2023-2028), la Région propose un programme dédié à la conquête de grands événements économiques nationaux et européens, générateurs de flux touristiques favorisant les retombées économiques, directes et indirectes, en particulier hors saison touristique, et encourageant le développement de pratiques vertueuses en matière de développement durable. La Région poursuivra son soutien aux congrès scientifiques dont le thème répondra à ses priorités.

III.4 Valoriser l'implication des chercheurs et des doctorants dans les activités de CSTI

Afin d'encourager une valorisation plus systématique des résultats de la recherche auprès du grand public, la Région continuera, au titre de son soutien aux contrats doctoraux, à mobiliser les doctorants sur des missions de diffusion de culture scientifique, et celles-ci seront également intégrées dans les conventions avec les grands acteurs de la recherche.

EXEMPLES DE MODALITES D'INTERVENTION :

- Créer des conférences itinérantes sur des thèmes prioritaires de la région à destination des lycéens dans leurs lycées
- Soutenir la création de parcours thématiques patrimoniaux et scientifiques portés par les territoires de la région : astronomie, préhistoire et géologie, parfums, musées
- Développer les animations de lieux totems de pratique de la culture scientifique et technique
- Soutenir les véhicules mobiles type « Science Tour » pour aller à la rencontre des publics les plus écartés de la culture scientifique et technique, notamment en zones rurales reculées.
- Renouveler l'appel à projets annuel de culture scientifique – volet APERLA et volet APOCSFET
- Soutenir les Challenges universitaires et Hackathons lycéens...

AXE 5 : SOUTENIR ET ANIMER UNE STRATEGIE TERRITORIALE CONCERTEE

Que ce soit dans le cadre des politiques contractualisées de l'Etat ou dans le cadre de son chef de filât en matière d'enseignement supérieur et de recherche, la Région a, de longue date, soutenu et animé une stratégie territoriale concertée avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Visant à renforcer les liens et la cohérence entre les politiques de chacun, cette volonté est confirmée et amplifiée dans le cadre du nouveau schéma, par l'inscription d'un nouvel axe prioritaire qui lui est entièrement dédié, prenant appui sur trois niveaux de concertation.

I Poursuivre l'animation du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 au travers de comités territoriaux

Le 5 janvier 2021, le Premier Ministre, Jean Castex, et le Président de la Région, Renaud Muselier, ont signé le Contrat d'avenir Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027, document cadre préalable au Contrat de Plan Etat Région (CPER).

Ce Contrat repose sur douze priorités partagées entre l'Etat et la Région pour accompagner l'évolution en profondeur de notre modèle de développement économique, social, territorial et environnemental.

La priorité III de ce contrat concerne l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Alors que l'Etat s'est engagé à mobiliser 96 670 000 € sur cette priorité, la Région a souhaité y apporter un effort équivalent, ce qui porte l'engagement cumulé des deux parties à 193 340 000 €. Les défis prioritaires à relever, définis d'un commun accord et en phase avec ceux du SRDEII et du présent schéma, se déclinent de la façon suivante :

- contribuer à la réussite des étudiants sur l'ensemble du territoire régional ;
- conforter le niveau d'excellence de la recherche à l'échelle nationale et internationale ;
- soutenir l'innovation, levier de compétitivité de l'économie régionale.

L'Etat et la Région ont souhaité associer étroitement les collectivités au pilotage du CPER, avec la mise en place de comités territoriaux. Ces instances spécifiques, expressément inscrites dans le contrat, permettent, en complément des comités de programmation prévus pour chacune des priorités du CPER, d'instaurer un niveau d'information et de dialogue régulier au plus près des acteurs et des territoires.

Quatre comités de niveau départemental représentant les principaux sites universitaires et de recherche (Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var et Vaucluse) sont ainsi réunis au moins une fois par an. Composés des représentants des Conseils départementaux, des Métropoles et des EPCI concernés, ils sont coprésidés par le Préfet de région et le Président du Conseil régional ou leurs représentants.

Les premiers comités territoriaux, tenus en 2021 et 2022, ont permis d'établir, d'un commun accord, une liste de projets prioritaires assortie des engagements financiers de chacun des co-financeurs et inscrits dans deux protocoles d'application du contrat d'avenir : l'un relatif à la vie étudiante et l'autre aux opérations immobilières d'enseignement supérieur et aux infrastructures de recherche.

Ces comités territoriaux permettront de veiller tout au long du CPER au bon avancement des projets, et de s'assurer d'une bonne coordination dans la mise en place des financements.

II Renforcer l'animation territoriale avec les collectivités

Le code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a confié à la Région la compétence de chef de file des politiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette compétence s'assortit de la nécessité d'élaborer un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

De leur côté les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le cadre de leurs schémas de développement universitaire et scientifique propres, et au regard des compétences qui leur sont attribuées par loi, contribuer au financement des sites, des établissements d'enseignement supérieur et des établissements de recherche implantés sur leur territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires.

En complément de la concertation mise en place au titre du CPER, la possibilité de conjuguer les efforts et de coordonner des actions complémentaires, se concrétise à travers la conclusion de conventions territoriales d'exercice concerté (CTEC) prévues par la loi pour les domaines à chef de filât.

Ainsi la Région a proposé à compter de 2018, aux départements et aux métropoles et communautés d'agglomération qui le souhaitent, de signer une CTEC « Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » traduisant leur intérêt commun en faveur des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en parfaite cohérence avec les priorités définies par le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

A fin 2022, neuf CTEC ont été signées : avec trois Départements en 2018 (Départements des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes Maritimes) et six Métropoles et communautés d'agglomération depuis 2020 (Métropoles d'Aix Marseille Provence, Nice Côte d'Aur, Toulon Provence Méditerranée, et Communautés d'agglomération de Sophia Antipolis, Grand Avignon et Dracénie Provence Verdon).

Avec l'adoption du nouveau schéma et l'émergence de nouvelles orientations stratégiques, il conviendra de redéfinir les priorités thématiques de ces CTEC et le cas échéant associer d'autres collectivités à la démarche.

III Organiser une vision globale de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire régional

Sur la période 2017-2022, l'articulation entre les politiques régionales inscrites dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et celles des collectivités territoriales, a été prise en compte au travers des contrats de site piloté par l'Etat, qui intégraient un volet territorial répondant à deux objectifs :

- Renforcer les liens et la cohérence entre les politiques des collectivités territoriales dans le domaine de l'ESRI et les politiques de site.
- Rendre visible les actions des sites universitaires et des collectivités territoriales sur leur territoire.

Au terme de cette première période de contractualisation par site, la réflexion engagée par l'Etat sur l'évolution de cette politique se poursuivant, la Région portera une attention particulière à ces évolutions et à une éventuelle mobilisation de sa part.

Le besoin de disposer d'un espace de concertation et de dialogue permettant de partager une vision stratégique globale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, dans le respect de l'autonomie des établissements, apparaît aujourd'hui incontournable, au regard notamment des nouveaux cadres nationaux (France 2030, PIA4, Appel à projet compétences et métiers,...).

Il devient en effet de plus en plus nécessaire de mieux faire exister le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche de notre territoire et les projets qui en sont issus, au niveau national et auprès du monde socio-économique régional.

Au-delà d'une politique de site renouvelée, la Région entend mettre en place un comité stratégique régional, vu comme un espace d'échanges avec les grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche, permettant de disposer de cette vision globale et partagée de ces thématiques sur son territoire. Un tel comité, issu de l'atelier de concertation « Gouvernance et politique de sites », pourra être sollicité dans le cadre de la redéfinition par l'Etat de sa politique contractuelle avec les établissements et les sites.

Gouvernance du SRESRI

Une gouvernance fédératrice, agile et inscrite dans une démarche de performance

Dès la réunion du comité de pilotage qui a permis de présenter la démarche de révision du document, le 22 février 2022, la Région a souhaité que le schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ne soit pas celui de la Région mais bien celui du territoire régional. Ce comité de pilotage ainsi que les ateliers thématiques, ont mis en évidence la nécessité de fédérer, au-delà de l'approbation du schéma, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il convient donc de conforter la gouvernance partagée issue de ce travail préparatoire.

Dans un contexte caractérisé par des évolutions structurelles, organisationnelles et budgétaires permanentes, et afin de s'adapter aux diverses mutations issues des innovations, ce schéma a également été conçu afin de répondre, avec souplesse et agilité, aux défis qui pourront émerger au cours des 6 prochaines années.

Ce schéma, comme le précédent, sera donc évolutif, réactif et s'adaptera aux évolutions conjoncturelles et structurelles qui apparaîtront durant son exécution. Dans cette optique, ce document présente la stratégie de la Région, illustrée par quelques actions emblématiques, mais laisse une place importante à la création de nouvelles actions qui pourront émerger d'un dialogue continu organisé au sein de la gouvernance.

Enfin, la gouvernance du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) doit permettre de s'assurer de la cohérence de ce schéma avec les stratégies économiques présentées dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

A l'issue de la concertation, il est apparu opportun de faire évoluer la gouvernance dans le sens d'un élargissement des partenaires réunis au sein des instances, en y intégrant les CROUS. Par ailleurs il est ajouté une instance dédiée à l'animation du schéma pour chacun des axes thématiques sous la forme de comités techniques.

Trois instances de pilotage

Le comité de suivi et le comité de pilotage mis en place lors du précédent schéma de l'enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI), constituent des outils de la gouvernance stratégique et opérationnelle du schéma.

Cette gouvernance, se déclinera autour de 3 organes distincts mais articulés dans leur fonctionnement.

- **Le comité de pilotage stratégique**

Ce comité Présidé par le Conseiller régional spécial en charge de la santé, de la lutte contre la pandémie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, se compose des membres suivants :

- L'Etat (Rectorat, délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation)
- La représentation de la Commission européenne à Marseille
- Le Conseil économique, social et environnemental régional
- Les 6 conseils départementaux
- Les métropoles régionales et les principales communautés d'agglomération
- Les 4 universités régionales
- La conférence régionale des grandes écoles
- Les 2 CROUS régionaux
- Les 6 principaux organismes de recherche présents en région : CNRS délégation Provence-Corse, CNRS délégation Côte d'Azur, INSERM, CEA, INRAE, INRIA...

Seront également conviés, les vice-Présidents ou conseillers régionaux en lien avec les orientations du schéma d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Ce comité se réunira à minima une fois par an, sur convocation du Président du conseil régional ou du Conseiller régional spécial en charge de la santé, de la lutte contre la pandémie, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il sera garant de la bonne mise en œuvre du schéma et proposera d'éventuelles adaptations ou la mise en place d'actions nouvelles. Il s'assurera de la cohérence entre le politique régionale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et les orientations stratégiques des partenaires. Enfin, il émettra un avis sur la déclinaison opérationnelle du schéma.

- **Le comité de suivi opérationnel**

Le comité de suivi opérationnel se compose des membres suivants :

- L'Etat (Rectorat, délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation)
- Le Conseil économique, social et environnemental régional
- Les 4 universités régionales
- Les 6 principaux organismes de recherche présents en région : CNRS délégation Provence-Corse, CNRS délégation Côte d'Azur, INSERM, CEA, INRAE, INRIA...
- Les 2 CROUS régionaux
- Les collectivités territoriales : conseils départementaux, métropoles et principales communautés d'agglomération (représentation technique)
- La conférence régionale des grandes écoles

Ce comité se réunira environ deux fois par an, sur convocation du Président du conseil régional ou du Conseiller régional spéciale en charge de la santé, de la lutte contre la pandémie, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'assurera du suivi opérationnel et il préparera les réunions du comité de pilotage.

Au-delà, il sera en charge de l'évaluation régulière de l'exécution du schéma et proposera à cet effet, des indicateurs de réalisation ou de résultat adaptés. Il devra, à ce titre, veiller à la disponibilité, la qualité et la pertinence des indicateurs proposés et identifier les éventuels biais méthodologiques.

Ce dispositif de suivi et d'évaluation a pour objectifs :

- De rendre compte des réalisations et des résultats des engagements pris ;
- D'apporter une information permettant le pilotage stratégique et opérationnel du schéma ;
- De rendre compte aux différents parties prenantes ;
- D'apporter une information sur l'évolution et les tendances macro du contexte régional ;
- D'initier une démarche de performance fondée sur l'évaluation.

- **Les comités techniques**

Véritables organes d'animation du schéma, ces comités prendront la forme de groupes de travail ad-hoc sur les 5 axes thématiques. Ils se réuniront autant que de besoin, à la demande de la Région, et associeront les acteurs concernés en fonction de la thématique et de la problématique traitée. L'objectif de ces comités sera d'approfondir des sujets spécifiques et de proposer des adaptations ou la création de dispositifs en déclinaison du schéma.

Le niveau de représentation pour ces comités sera d'ordre technique et les ordres du jour seront construits sur la base des priorités régionales mais également en fonction des informations collectées sur le « terrain ».

ANNEXES

ANNEXE 1 - Bilan de la concertation

1. Le cadre légal

Dans le prolongement de la loi de programmation pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, le législateur a inscrit, dans le code de l'Éducation, la nécessité pour chaque Région d'élaborer un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Cette responsabilité s'inscrit dans la compétence du chef de file des politiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, confiée à la Région, conformément au code général des Collectivités territoriales modifié par loi du 07 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre).

L'article L214-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que la région coordonne, sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement. L'Etat transfère aux régions les crédits qu'il accordait à ces initiatives.

Aussi, dans le respect des stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région élabore, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements compétents, un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce schéma vise à définir des orientations partagées entre la région et les autres collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale et des priorités d'interventions. Il précise les opérations que la région soutient.

L'exercice de révision du SRESRI, a été réalisé tout comme l'approbation du précédent SRESRI, en concertation avec les acteurs du territoire et, a pour objectif de définir les priorités d'intervention et les orientations stratégiques partagées avec les départements et les établissements publics de coopération intercommunale accueillant des établissements universitaires ou de recherche.

Si ce schéma n'est pas prescriptif, une convergence doit être assurée avec les autres schémas régionaux : le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), notamment ainsi qu'avec les schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche.

2. Déroulé de la démarche de concertation

Dans le prolongement de l'animation du précédent SRESRI et en adéquation avec le cadre légal, la Région a souhaité organiser une démarche de concertation en faisant le choix d'une large consultation avec l'Etat, les collectivités territoriales, leurs groupements dont les 3 métropoles, le conseil économique, social et environnemental régional, les universités, les organismes de recherche ou encore la conférence régionale des grandes écoles.

Cette concertation a été organisée autour de deux questions centrales : "Que seront la recherche et l'innovation en région dans 10-15 ans" et "quelle doit être la place de la Région pour accompagner ces transitions".

L'objectif était de recueillir des propositions opérationnelles des acteurs consultés et d'organiser un débat sur des enjeux prioritaires pour la Région.

La démarche, qui a été présentée en comité de pilotage le 22 février 2022 et s'est achevée en septembre 2022, s'est appuyée sur des entretiens avec des personnalités qualifiées, l'organisation d'ateliers thématiques ainsi que l'ouverture d'une adresse électronique dédiée.

3. Entretiens avec des personnalités qualifiées

Sur la base d'un guide d'entretien élaboré par un assistant à maîtrise d'ouvrage, 14 entretiens ont été réalisés auprès d'institutions et d'acteurs dont les profils et expertises ont été jugés particulièrement pertinents pour répondre à la dimension prospective attendue et pour collecter des informations pouvant alimenter la préparation des ateliers thématiques et les orientations opérationnelles à décliner dans ce SRESRI.

Les personnalités auditionnées ont été les suivantes :

- **Monsieur Jean-Marc RAPP**, Président du comité des experts internationaux des IDEX
- **Monsieur Gilles ROUSSEL**, Président Gustave Eiffel et ancien Président de France Université
- **Monsieur Dominique DUNON-BLUTEAU**, Directeur des opérations scientifiques, Agence Nationale de la Recherche.
- **Madame Pascale RIBON**, Directrice DeepTech, Bpifrance et **Madame Marie-Anne BECHEREAU**, déléguée innovation Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Madame Caroline DREYER**, Présidente de la SATT Conectus et Présidente du Réseau SATT.
- **Madame Vanessa DEBIAIS-SAINTON**, Cheffe d'unité enseignement supérieur, Direction Générale Education, jeunesse, sport et culture, Commission Européenne.
- **Monsieur Jean-Luc ITO-PAGES**, responsable du service valorisation de l'enseignement supérieur, de la recherche, campus France
- **Madame Agnès PARENT**, Présidente de l'AMCSTI, Directrice des publics au Muséum national d'histoire naturelle et Madame Alexandrine MAVIEL-SONET, directrice de l'AMCSTI.
- **Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA**, Président fondateur d'Hysilabs.
- **Monsieur Vincent FERT**, ancien Président-fondateur d'HalioDx, membre du Conseil d'Administration du pôle Eurobiomed.
- **Monsieur Moussa BELKHITER**, Directeur du centre R&D de NXP Semiconductors de Sophia Antipolis, Président du pôle SCS.
- **Monsieur Luc ABBADIE**, rapporteur du rapport Jouzel, directeur de l'institut de la transition environnementale (Sorbonne Université)
- **Madame Fabienne BLAISE**, Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation – Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

4. Recueil de contributions écrites sur l'adresse électronique dédiée :

15 contributions ont été transmises sur l'adresse mail : sresri@maregionsud.fr, provenant des structures suivantes :

- Aix-Marseille-Université
- Université côte d'Azur (PEPITE Provence-Alpes-Côte d'Azur EST)
- Université de Toulon
- INRAE
- INRIA
- CNRS DR 12
- Université Gustave Eiffel
- Ecole des mines de Saint-Etienne

- Incubateur Belle de mai
- INPI
- DRARI
- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Aix-Marseille-Provence métropole
- Pôle de compétitivité SCS
- CESER

Une synthèse de ces contributions, réalisée par l’assistant à maîtrise d’ouvrage, a permis d’alimenter le plan d’action proposé dans le présent schéma.

5. Ateliers thématiques

7 ateliers ont été organisés dans le cadre de cette démarche de concertation :

- 6 d’entre eux ont été organisés en lien avec l’assistant à maîtrise d’ouvrage qui en a assuré l’animation.
- le 7^{ème}, relatif à la “gouvernance et politiques de sites”, a été coorganisé et co-présidé avec le rectorat.

Ces ateliers se sont déroulés dans la grande majorité en présentiel à l’hôtel de Région.

Thématique Atelier	Date	Nombre de participants	Thématiques de l’atelier
<i>Dialogue sciences et enjeux sociétaux *</i>	27/06	30	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux, stratégies et modalités de médiation • Ancrage et structuration des acteurs
<i>Soutien à la création et au développement des entreprises innovantes</i>	28/06	15	<ul style="list-style-type: none"> • Détection et accompagnement à la création d’entreprises innovantes • Renforcement des outils de financement et d’accompagnement en lien avec les besoins des entreprises
<i>Vie étudiante</i>	29/06	37	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-être, bien vivre et santé étudiante • Attractivité et qualité des campus
<i>Recherche / Innovation</i>	29/06	35	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du potentiel scientifique en lien avec les priorités régionales • Rapprochement des acteurs de la R&I et des entreprises • Accompagnement à la création d’entreprises innovantes issues de l’ESR
<i>Formation</i>	30/06	37	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation et réussite étudiante • Réponse aux besoins des entreprises • Innovation pédagogique
<i>Talents et Attractivité</i>	30/06	21	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d’attractivité des talents • Rayonnement international

*Cet atelier a approfondi les conclusions des états régionaux de la culture scientifique et industrielle qui ont réuni 130 participants à l’Hôtel de Région, le 8 avril 2022.

Atelier « Gouvernance et politiques de site » :

Dans le cadre de la gouvernance du schéma et de l'articulation avec les politiques portées par les collectivités territoriales, un atelier dédié a été organisé, le 21 septembre.

Celui-ci, qui a associé les Présidents des universités s'est inscrit dans le cadre d'une démarche de co-pilotage intégrée avec le rectorat.

Cet atelier a permis de traiter le volet territorial dans le cadre des actuels contrats de sites mais également dans le cadre de l'expérimentation en cours d'évolution avec la mise en place de contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Il a mis en exergue le principe de création d'un comité stratégique régional.

Webinaire « collectivités territoriales » :

Les services des collectivités ont été invités à participer aux différents ateliers ainsi qu'à la conférence régionale « Vie étudiante » et à faire remonter leurs contributions sur l'adresse mail dédiée. Dans le prolongement de cette participation, les collectivités ont été conviées à un webinaire pour une présentation des grandes orientations qui se sont dégagées de la démarche de concertation, des pistes d'action et des actions emblématiques identifiées. 8 collectivités y ont participé :

- Aix-Marseille-Provence Métropole
- Conseil départemental des Alpes-Maritimes
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Conseil départemental du Vaucluse
- Conseil départemental des alpes de haute Provence
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Ville de Marseille
- Communauté d'agglomération du Grand Avignon

Les collectivités territoriales présentes ont salué la démarche de concertation ainsi que les orientations présentées.

A l'issue de cette démarche globale de concertation, les grandes orientations du SRESRI 2023-2028 ont été présentées en comité de pilotage, le 17 novembre 2022.

ANNEXE 2 – Chiffres clés de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation

Population et démographie régionale

La région Provence-Alpes-Côte d’Azur est, sur le plan démographique, une région de taille moyenne caractérisée par une inégale répartition de ses habitants. Sur le plan européen, elle se situe parmi les régions les plus densément peuplées. Avec une estimation de 5 098 000 habitants au 1^{er} janvier 2021, elle représente 7,6% de la population française et arrive en 7^{ème} position. La croissance démographique de Provence-Alpes-Côte d’Azur, s’établit à 0,4%.

D’une superficie de 31 400 km², dont 700 kms de façade maritime et une densité de 159 habitants au km², le territoire régional compte six départements et quatre grandes unités urbaines de plus de 400 000 habitants.

Composée de métropoles dynamiques concentrant 50% de la population, Provence-Alpes-Côte d’Azur est la 2^{ème} région la plus métropolisée de France. 96% de la population, vit dans une aire d’attraction des villes, taux le plus élevé des régions de province.

Une région économique leader

- 3^{ème} région la plus riche – PIB régional de 152 Md€ (7,1 % du PIB français)
- 2^{ème} région française la plus contributrice à la hausse globale de la création d’entreprises en 2021
- 1^{ère} région maritime française avec le Grand Port de Marseille-Fos
- 1^{ère} région française d’accueil du tourisme d’affaire avec 34 millions de visiteurs/an
- 1^{ère} base navale de défense française avec Toulon
- Seule Région française, labellisée « Région Européenne Entreprenante » (2021 et 2022)

Les chiffres clés de l’enseignement supérieur et de la recherche

- 22 villes étudiantes
- 4 universités dont 2 IDEX (Initiatives d’excellence : A*Midex et UCA Jedi) et 2 ayant le statut d’universités européennes sur le territoire : CIVIS (Aix-Marseille-Université) et UlyssEUS (Université Côte d’Azur).
- 300 laboratoires de recherche publics rattachés aux 4 universités et grands organismes de recherche
- 25 écoles supérieures dont 11 écoles d’ingénieurs
- 177 357 étudiants en 2020-2021 dont 23 893 étudiants étrangers (progression de + 31% sur la période 2015-2020)
- 51 956 bacheliers (taux de réussite : 95,6% en 2020)
- 921 docteurs en 2019
- 21 630 chercheurs
- 3 486 M€ de dépenses de recherche (en 2018)

Le panorama de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire régional, comporte également 16 organismes de recherche nationaux dont, notamment, le CNRS (2 délégations : Provence-Corse et Alpes-Maritimes), le CEA, l'INRAE, l'INRIA, l'INSERM, l'IFREMER, l'IRD... et dans le domaine de la santé, deux centres hospitaliers universitaires régionaux, un institut hospitalo-universitaire spécialisé en maladies infectieuses, deux centres de lutte contre le cancer et un canceropôle régional. La valorisation de la recherche bénéficie de la présence de la SATT Sud-est, société de transfert de technologie. Elle est également accélérée par l'implication des équipes de recherche au sein de 13 instituts Carnot, tous positionnés sur des thématiques à enjeux pour les filières régionales d'excellence.

Un écosystème régional particulièrement riche et couvrant l'ensemble de la chaîne de l'innovation

- 3 incubateurs publics labellisés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et des incubateurs privés tels Obratori, Ze Box, Incoplex Sud...
- 4 CEEI (centres européens d'entreprises et d'innovation)
- 3 implantations CEATECH
- 1 institut interdisciplinaire d'Intelligence artificielle – 3IA Côte d'Azur
- 1 projet de recherche technologique de rang mondial : ITER
- Des lieux totems emblématiques : CISAM, The Camp, centre d'innovation et d'entrepreneuriat ICE, Chalucet (quartier de la créativité et de la connaissance), maison de l'IA, Eco campus plaine du Var, cité de l'alimentation et plusieurs en développement comme Terra Numerica...
- 6 technopoles spécialisées
- 8 pôles de compétitivité et des clusters regroupant 1635 adhérents dont 1126 entreprises
- une stratégie de spécialisation et d'excellence avec les 8 opérations d'intérêt régional (OIR)
- 4 French Tech travaillant en réseau : Aix-Marseille ; Côte d'Azur ; Avignon-Provence ; Toulon, fédérant près de 2400 start-ups
- Dans le top 5 des régions françaises en termes de dépôts de brevets
- 4^{ème} échelon sur une échelle de 12 en catégorie « région forte » dans le tableau de bord européen sur l'innovation.

ANNEXE 3 – Glossaire

ACS – Aide au paiement d'une complémentaire santé
AIRES – Association interprofessionnelle des résidences étudiants et services
AMCSTI – Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle
A*Midex – Initiative d'excellence d'Aix-Marseille Université
AMU - Aix-Marseille Université
ANR – Agence nationale de la recherche
APERLA – Appel à projet Etat-Région lycéens et apprentis
APEX – Association pour la promotion des exportations
APOCSFET – Appel à projets ouvert pour la culture scientifique et la fête de la science
BDE – Bureau des étudiants
BAPU – Bureau d'aide psychologique universitaire
BPI– Banque publique d'investissement
BREA – Banque régionale de l'emploi et de l'apprentissage
CARIF-OREF – Centre animation ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CEEI - Centre européen d'entreprises et d'innovation
CEEL – Comité de liaison éducation-économie
CESER – Conseil économique social et environnemental régional
CFA – Centre de formation d'apprentis
CIO – Centre d'information et d'orientation
CIRM- Centre international de rencontres mathématiques
CISAM – Cité de l'innovation et des savoirs d'Aix-Marseille-Université
CNRS - Centre national de la recherche scientifique
COMP – Contrat d'objectif, de moyen et de performance
COSME – Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME
CPER – Contrat de plan Etat-Région
CPRDFOP - Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation Professionnelles
CRIJ – Centre régional information jeunesse
CROUS – Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSTI – Culture scientifique, technique et industrielle
CTAP – Conférence territoriale de l'action publique
CTEC - Conventions territoriales d'exercice concerté
CREE – Comité régional éducation-économie
CVEC – Contribution à la vie étudiante et de campus
DIRD – Dépense intérieure de recherche et de développement expérimental
DRARI – Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation
EIT – Institut européen d'innovation
ENT – Environnement numérique de travail
ESRI – Enseignement supérieur, recherche et innovation
FAJE – Formation et accompagnement jeunes diplômés à l'étranger
FEDER - Fonds européen de développement économique et régional
FULBRIGHT – Commission Franco-Américaine
GAR – Gestionnaire d'accès aux ressources
GT – Groupe de travail
GTN – Groupe thématique national
ICE – Innovation center of entrepreneurship

IDEX – Initiative d'excellence
IFSI – Institut de formation de soins infirmiers
IMERA – Institut d'études avancées d'Aix-Marseille-Université
INPI – Institut national de la propriété industrielle
INRAE - Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INRIA – Institut national de recherche en informatique et en automatique
INSERM – Institut national de la santé et de la recherche médicale
IUT – Institut universitaire de technologie
ITER - International thermonuclear experimental reactor
LAS – Licence accès santé
LPPR – Loi de programmation pour la recherche
ML – Mission locale
MSCA – Actions Marie-Sklodowska Curie
NOTRE - Nouvelle organisation territoriale de la République
OIR – Opération d'intérêt régional
OPCO – Opérateur de compétences des entreprises de proximité
PASS – Parcours d'accès santé spécifique
PEPITE – Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat
PIA – Programme investissements d'avenir
PIB - Produit intérieur brut
PME – Petites et moyennes entreprises
PO – Programme opérationnel
PRAME – Programme régional d'aide à la mobilité étudiante
R&D – Recherche et développement
RISING SUD – Agence d'attractivité et de développement économique Région Sud
SATT-SE – Société d'accélération du transfert de technologies Sud-Est
STRATER – Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche
SPRO – Service public régional d'orientation
SRDEII – Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SRESRI – Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
STS – Section de technicien supérieur
SUIO – Service universitaire d'insertion et d'orientation
S3 – Stratégie de spécialisation intelligente
TPE – Très petites entreprises
TRL - Technology readiness level (degré de maturité technologique)
UCA Jedi - Initiative d'excellence de l'Université de la Côte d'Azur
3IA – Institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle